
Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)
7, rue Guy Môquet Bât i BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 – Fax : 01 49 58 35 33
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398-CP 0914S05392-Directeur de la publication : Daniel STEINMETZ
– Imprimé par nos soins – Périodicité : Bimestriel

27^{ème} Congrès du SNTRS-CGT

*du mardi 06 décembre 2011 à 14 h
au vendredi 09 décembre 2011 à 12 h
à Dourdan (91)*

Sommaire

• Les modalités pratiques	2
• Le rapport d'activité de la Commission exécutive	3
• Pour bien préparer le Congrès	35
• Pour aller au Congrès	36

POUR NOUS JOINDRE PENDANT LE CONGRES :
TEL : 01 60 81 66 66- E-mail : sntrscgt@vjf.cnrs.fr

Ordre du jour du 27 ème congrès du SNTRS -CGT

adopté par le CSN du 13 janvier 2011 :

- Débat et vote sur le rapport d'activité,
- Débat et vote sur le projet de document d'orientation,
- Débats et votes sur les modifications des statuts
- Débat et vote sur le projet de document revendicatif,
- Election de la Commission exécutive et de la Commission financière et de contrôle.

Tribune de discussion :

Elle est ouverte dès maintenant sur le site web et dans la presse du syndicat.

A vos plumes et vos e-mail...

Le congrès est composé (article 17 des statuts) :

- des délégués élus par les sections locales du syndicat,
- des délégués élus par les sections nationales,
- des membres de la Commission Exécutive.

Le nombre de délégués des sections est déterminé de la façon suivante :

- Le nombre de ces délégués est déterminé de la façon suivante :
 - de 5 à 20 adhérents = 1 délégué,
 - de 21 à 40 adhérents = 2 délégués,
 - de 41 à 60 adhérents = 3 délégués,
 - de 61 à 80 adhérents = 4 délégués,
 - au-delà, 1 délégué supplémentaire par tranche de 20 adhérents.
- Le nombre des adhérents est calculé en prenant en compte le nombre de FNI et de timbres mensuels payés l'année précédant la réunion du Congrès à la trésorerie nationale du SNTRS.
- **La base de ce calcul est : 10 timbres par adhérent en moyenne (FNI y compris).**

Les délégués doivent être élus par l'Assemblée Générale de la section et disposent, en cas de vote par mandat, d'autant de voix que celle ci a d'adhérents.

Vote du Rapport d'Activité :

Les sections se prononcent sur le rapport d'activité par mandats : chaque section a un nombre de mandats égal au nombre de ses adhérents (1 adhérent = 1 FNI + 9 timbres payés).

Les sections seront informées par courrier du nombre de mandats et de délégués dont elles bénéficient (Il sera tenu compte des versements opérés jusqu'au 31/12/2007 pour la définition du nombre définitif de délégués et de mandats).

Votes au Congrès :

Les votes sur l'ensemble des questions soumises aux débats du Congrès ont lieu conformément à l'article 18 des statuts du syndicat : "L'assemblée plénière du Congrès est souveraine pour traiter et résoudre les questions posées à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des délégués, les votes ont lieu à main levée, toutefois un vote par appel nominal ou par mandats peut être décidé par le Congrès à la demande d'un délégué au président de séance. Les votes par procuration ne sont pas admis. Un délégué ne peut se faire remplacer que par un délégué suppléant élu par la même Assemblée Générale de section.

Les travaux du Congrès sont dirigés par un bureau composé de membres élus parmi les délégués à la première séance du Congrès.

Plan général

I la situation générale

II la situation dans le secteur de l'ESR

- II.1 Les dégâts de la LRU et du pacte de la recherche
- II.2 Construction des luttes de 2008-2009 : Attaques contre l'emploi et les statuts
- II.3 Les luttes de l'automne 2008
 - II.3.1 Dans les EPST.
 - II.3.2 L'action des élus dans les instances
- II.4 Année 2009, la CNU et la CNLL
 - II.4.1 La Coordination nationale des Universités, CNU
 - II.4.2 La Coordination Nationale des Laboratoires en Lutte, CNLL
 - II.4.3 La réunion plénière du comité national
 - II.4.4 Le nouveau coup de force contre le CNRS
 - II.4.5 Glissement vers un régime autoritaire
 - II.4.6 Election au CA du CNRS
- II.5 Automne 2009 :
 - II.5.1 La bataille contre la précarité
 - II.5.2 Prime : PPRS et PES
 - II.5.3 Le conseil stratégique des industries de santé
- II.6 2010 la bataille des retraites et le grand emprunt
 - II.6.1 La bataille des retraites
 - II.6.2 Une nouvelle direction au CNRS.
 - II.6.3 Le lancement du grand emprunt
 - II.6.3 Le plateau de Saclay et les FCS
 - II.6.4 Les alliances
- II.7 2011 la bataille de la RGPP ;
 - II.7.1 L'avenir des métiers des fonctions support et soutien
- II.8 Les réformes du statut des personnels
- II.9 Evolution du droit syndical
 - II.9.1 Les accords de Bercy

III l'enjeu de l'outil syndical

- III.1 La CGT un outil syndical efficace pour défendre les personnels
 - III.1.1 Renforcer le syndicat : le nécessaire renouvellement militant
 - III.1.2 Le rôle de la formation des adhérents
 - III.1.3 Les finances du syndicat
 - III.1.4 Améliorer l'information (presse, mémento, guide du nouvel adhérent), des progrès à faire.
 - III.1.5 Fonctionnement des instances du syndicat
- III.2 Rapport d'activité du Secteur Chercheurs du SNTRS-CGT
- III.3 Continuité syndicale et activité des retraités au SNTRS : pour défendre ses droits, pas de retraite syndicale !
- III.4 Une activité internationale insuffisante

- III.5 Le SNTRS et l'intersyndicale
- III.6 L'activité interprofessionnelle du syndicat dans la CGT

- III.6.1 Les relations confédérales, l'Ugict
- III.6.2 Les relations avec l'UGFF
- III.6.3 Les relations dans la Ferc
- III.6.4 Les relations avec la Ferc-Sup

IV Situation au CNRS

- IV.1 Bilan du CTP :
- IV.2 CCHS du CNRS : Bilan de l'activité des représentants SNTRS-CGT
- IV.3 Formation permanente : Bilan de l'activité des représentants SNTRS-CGT
- IV.4 Commission Handicap du CNRS
- IV.5 Le fonctionnement des CAP
- IV.6 Le Comité national
- IV.7 Rapport d'activité 2008/2011 de l'Action sociale
- IV.8 Les Elections au CNRS

V Rapport d'activité de la Section Nationale Inserm

- V.1- Situation à l'Inserm :
 - V.1.1 Bilan Inserm 2005-2010 :
- V 1.2. Réformes à l'Inserm de 2008 à 2011:**
- V.2- Actions syndicales spécifiques Inserm**
- V.3. L'influence du SNTRS-CGT à l'Inserm
 - V.3.1 Elections aux CAP Inserm 2010-2013 : Une forte progression du SNTRS-CGT qui devient la première organisation syndicale
 - V.3.2. Election au CNAS du CAES 2011 :
 - V.3.3. Election à la CCP non titulaires 2009
- V.4 La vie de la Section Nationale Inserm
 - V.4.1 Effectifs
 - V.4.2 Sections
 - V.4.3. Communication et presse syndicale
 - V.4.4 Structures de la Section Inserm (Bureau, CE)
- V.5 Quels enjeux pour la section nationale Inserm ?

VI Rapport d'activité de la Section Nationale Inria

- VI.1 Faits marquants à l'Inria entre 2009 et 2011
- VI.2 Résultats des élections :
- VI.3 Mobilisation / Actions :

VII Rapport d'activité de la Section Nationale IRD

VIII Rapport d'activité de la Section Nationale INRETS :

IX ANR, AERES

I la situation générale

Depuis 2008, le capitalisme connaît une crise de l'importance de celle de 1929. Les conséquences de la spéculation bancaire issue des sub-primes américaines n'en finissent pas. Après avoir obtenus l'aide des états, les spéculateurs s'attaquent directement à ces derniers. La crise est économique et sociale. Le PIB a chuté dans de nombreux pays, En France, dans une économie déjà frappée par les conséquences de la mondialisation, la désindustrialisation s'est accélérée, créant des centaines de milliers de nouveaux chômeurs. Pour autant, les profits, les dividendes et les salaires des dirigeants de l'économie continuent à croître et les inégalités n'ont jamais été aussi élevées.

Le choix des gouvernements est de faire peser sur les salariés, les chômeurs et les retraités le poids de la spéculation internationale. La France ne fait pas exception, les retraites ont été rabaissées, les salaires des fonctionnaires sont bloqués, l'emploi public est mis à mal par la Révision Générale de Politiques Publiques. Tout a été fait par le gouvernement Sarkozy pour satisfaire les exigences du patronat et des contribuables les plus aisés (loi TEPA par exemple). C'était et c'est encore le gouvernement des riches.

Les conséquences sur les services publics sont dramatiques ; fermetures de tribunaux, d'hôpitaux, réduction du nombre de classes dans les écoles. Dans de nombreuses entreprises, mais aussi dans certains services publics, la souffrance au travail a considérablement augmenté, conduisant parfois certains salariés à la solution extrême du suicide.

Face à ces attaques, le mouvement syndical et social a riposté par de nombreuses mobilisations se traduisant soit par des grèves et des manifestations de grande ampleur, comme pour le mouvement des retraites ou les luttes en Guadeloupe, soit par d'autres initiatives. En témoignent le mouvement des désobéissants, les initiatives des différents appels, celles de l'appel des appels et plus récemment le mouvement des indignés dans différents pays du sud de l'Europe.

Il y a eu également des conflits longs et durs dans les entreprises condamnées à la fermeture par les délocalisations : Molex, les Conti et d'autres initiatives.

Durant cette période, le SNTRS-CGT a pris sa part aux luttes, qu'elles soient locales ou nationales.

II la situation dans le secteur de l'ESR

II.1 Les dégâts de la LRU et du pacte de la recherche

La loi sur les libertés et les responsabilités des universités, (LRU), a été votée et promulguée le 10 août 2007 après un simulacre de concertation. Elle est depuis présentée comme l'une des mesures phares du quinquennat de Nicolas Sarkozy. Cette loi ne se contente pas de déstructurer le service public de l'enseignement supérieur, en supprimant toute collégialité et quasiment tout fonctionnement démocratique et en créant les conditions de l'asservissement des universités au patronat, elle porte aussi en germe la casse des organismes de recherche. Le SNTRS-CGT a, dès le début, appelé à la mobilisation contre la LRU, notamment en signant l'appel des Cordeliers (juillet 2007). Les premières mobilisations ont été principalement le fait des étudiants qui ont bloqué de nombreuses universités à l'automne 2007, mais rapidement devenues minoritaires, elles se sont arrêtées en décembre 2007.

La mobilisation a repris rapidement. Il est important de noter que durant les années 2008 et 2009, les luttes nombreuses et multiformes se sont toutes cristallisées autour de la défense de la recherche. Les personnels des organismes, mais aussi ceux des universités se sont battus pour défendre les EPST et notamment le CNRS. Et quand la mobilisation de 2009 s'est développée chez les enseignants chercheurs, c'était contre le décret sur la modulation leur service, considéré par ceux-ci comme la remise en cause de leur activité de recherche. Si le pouvoir n'a pas pu appliquer à la recherche l'ensemble du programme du candidat Sarkozy, ou mettre en œuvre la totalité des annonces contenues dans les discours provocants du Président Sarkozy, on peut légitimement penser que cela est dû à la capacité de mobilisation et d'organisation des syndicats de la recherche, mais aussi des associations comme SLR et SLU et des instances scientifiques. Chacun a su jouer son rôle, entre 2008 et 2009. Le CNRS existe encore, l'institut national du vivant n'a pas remplacé l'INSERM et le département des sciences du vivant du CNRS. Cependant, il est notoire que le ministère et les directions d'organismes n'abdiquent jamais dans leurs projets. La RGPP prévue par le secrétaire général du CNRS, Resplandy Bernard en 2009 a été abandonnée, mais elle est reprise par le DGDR Inglebert en 2011. Il en est de même pour la volonté de fermer 50% des UMR du Directeur Migus qui est relancée de façon plus sournoise par l'adaptation au grand emprunt préconisée par l'équipe du Président Fuchs. Les exemples de reculs suivis de nouvelles offensives sont nombreux, externalisation, casse progressive des instances etc. Dès que le pouvoir sent que le niveau du rapport des forces repasse en sa faveur, il n'hésite pas et repasse à l'attaque. En même temps, les réformes liées au Pacte pour la Recherche AERES et ANR commencent à pénétrer certains esprits de plus en plus. La bataille idéologique est permanente. Pour paraphraser le poète, rien n'est jamais acquis au militant.

Pour resituer l'activité du SNTRS-CGT dans la période qui a suivi son 26^{ème} congrès, il est nécessaire de rappeler brièvement les événements de l'année 2008, notamment ceux advenus après la parution de rapport d'activité préparatoire au 26^{ème} congrès du syndicat.

L'année 2008 a été marquée par la lutte contre le schéma stratégique du CNRS, qualifié de vente à la découpe. Il y a eu de nombreuses initiatives dans lesquelles le SNTRS a pris toute sa part (la marche de tous les savoirs, Académic Pride du 27 mai) et a souvent été à l'initiative (occupation du siège avec blocage du CA le 19 juin 2008). V. Pecresse a fini par accepter l'ensemble des

disciplines au CNRS, (la continuité thématique). La nouvelle version du schéma a été adoptée le 1er juillet 2008 par 14 voix contre 6 (les élus SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SGEN-CFDT et des deux représentants du monde du travail FSU et CGT). Environ 150 personnes étaient rassemblées à Auteuil, 100 à Toulouse, 60 à Bordeaux, 50 à Lyon, 40 à Marseille. Sans revenir sur le débat blocage ou pas blocage déjà abordé au 26ème congrès, rappelons que l'analyse du syndicat était qu'une action musclée et minoritaire n'aurait pas suffi à faire bouger les choses, compte tenu des pressions exercées sur une partie de la communauté par la ministre qui avait reçu en urgence le président du conseil scientifique du CNRS et de celles exercées sur le C3N par la direction du CNRS. Pour le syndicat, le blocage n'était qu'une étape dans la lutte importante qui restait à mener contre le démantèlement des organismes et contre le pilotage de la recherche par le ministère, les risques de découpage du CNRS étant différés à l'automne 2008.

II.2 Construction des luttes de 2008-2009 : Attaques contre l'emploi et les statuts

Durant les années 2008 2009, les luttes dans l'enseignement supérieur et la recherche se sont construites autour de la défense des EPST, mais également autour de l'emploi, du statut des enseignants chercheurs et de la formation des enseignants du secondaire.

L'emploi. Dès juillet 2008, à l'annonce du budget 2009, le SNTRS avait dénoncé la suppression programmée de 1030 postes, (En Bref du 21 juillet 2008). En prétextant une suppression des postes plus faible pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche que pour les autres missions de l'État, le gouvernement annonçait 0,5% de baisse de l'emploi. Ces chiffres, faibles par rapport aux 30627 suppressions de poste de fonctionnaires prévues en 2009 ont suscité un large émoi dans la collectivité. Les 450 départs en retraite non compensés se répartissaient en 225 BIATOS et 225 allocations de recherche pour les universités et 225 ITA et chercheurs et 225 post doc pour les EPST. Le détail, qui n'a été connu qu'avec les bleus du budget, se répartissait ainsi dans les EPST : au CNRS 133 postes ITA et 158 post doc, à l'INSERM 24 ITA et 33 post doc, à l'INRA 46 ITA et 38 post doc, au CEMAGREF 7 ITA et 6 post doc, à l'IRD 8 ITA et 3 post doc. Seul l'INRIA tirait son épingle du jeu avec 35 créations de postes. A ces chiffres, il fallait ajouter la création de 130 chaires, correspondant en fait à la fusion de 130 postes de chercheurs et de 130 postes d'enseignants, c'est-à-dire la perte de 130 postes de chargés de recherche pour les organismes. C'était une première tentative d'application de la RGPP aux organismes et à l'université. La bataille pour le maintien des emplois sera centrale tout le long du premier semestre 2009. Mais le premier mouvement de mobilisation date du 3 novembre 2008 : 300 personnes se réunissaient devant l'Assemblée Nationale.

Le décret des enseignants chercheurs. Le ministère a annoncé sa volonté de réformer le décret du 6 juin 1984 sur le statut de l'enseignant chercheur. Le projet de décret accentue la gestion locale des enseignants chercheurs, créant de fait l'extinction des garanties nationales ; il entérine l'insertion professionnelle comme nouvelle mission et impose une modulation des charges d'enseignements soumise au seul arbitraire du président d'université. La norme des 192 heures ne devient qu'une simple référence. Ce texte sera à l'origine du mouvement de 2009 dans les universités.

La mastérisation des concours d'enseignants. Prétextant une volonté de revaloriser la carrière des enseignants de l'éducation nationale, X. Darcos avait annoncé la fin du recrutement au niveau licence et donc la fin des IUFM et la suppression de l'année de stage suivant le concours. Désormais les enseignants seront recrutés au niveau master et il est demandé aux universités de faire remonter aux ministères des maquettes de master. Ces maquettes seront combattues et il y aura même des cérémonies de non remise des maquettes. (13 février 2009).

II.3 Les luttes de l'automne 2008

Les luttes de la fin de l'année 2008, marquée par la crise et les mesures d'austérité, se centreront dans notre milieu sur les organismes de recherche, mais plusieurs mouvements plus larges auront toutefois pu être lancés.

Dès le 18 septembre, l'intersyndicale appelle à un rassemblement devant le ministère à l'occasion d'une rencontre avec la ministre. Cette réunion concluait une série de consultations bilatérales entamées par son ministère sur les statuts des personnels. Il s'agissait pour elle de connaître l'appréciation de chaque syndicat sur un certain nombre de propositions contenues dans les rapports Schwartz et Hofmann produits à sa demande. Les syndicats ont demandé une interruption de séance, puis, après avoir lu une déclaration commune et entendu la réponse de la ministre sur le budget, les délégations de la CGT, de la FSU, de FO et de Sud ont quitté la salle.

Le 20 novembre, l'intersyndicale nationale décide de rejoindre une journée nationale d'action dans l'enseignement primaire et secondaire. Les mots d'ordre sont simples : « *NON : La PRECARITE n'est pas un AVENIR acceptable, DEMANTELER le service public d'enseignement supérieur et de recherche Ce n'est pas le MODERNISER, c'est le DETRUIRE* ». Plus de 3000 personnels des universités et de la recherche participeront au cortège parisien et nombreux seront ceux qui rejoindront les manifestations de province.

II.3.1 Dans les EPST.

Le SNTRS-CGT a estimé à cette époque également essentiel d'organiser des initiatives au niveau des EPST. A son initiative, un appel intersyndical a lieu au niveau du CNRS à l'occasion du conseil scientifique de 20 octobre 2008. L'organisation de cette action n'a pas été facile. Il a fallu convaincre les autres syndicats, notamment le SNCS. Ce dernier voulait privilégier des initiatives des élus et notamment des conseils scientifiques de départements. Le principe de l'action a été toutefois décidé de façon intersyndicale (SNTRS-CGT, le SNCS-FSU, le Sgen-CFDT Recherche-EPST, le SNPTES-Unsa, le SNPREEES-FO et SLR). En plus du

rassemblement parisien de 200 à 400 personnes, se sont tenues des initiatives en province ; Montpellier, Marseille, Toulouse, Strasbourg etc., notamment contre la délabellisation des UMR et contre la baisse du nombre de postes mis au concours en 2009

Depuis octobre 2008, le SNTRS-CGT faisait circuler un « power point » dans les AG de labos. Celui-ci permettait de rappeler l'essentiel des attaques sur les suppressions de postes et sur le difficile budget prévu pour 2009. Mais celui-ci nous a également permis de clarifier devant les personnels la politique de la direction du CNRS. Celle-ci voulait avoir transformé en 2013 le CNRS en opérateur de recherche pour un noyau de laboratoires stratégiques dont il assumerait la gestion ou la cogestion et en agence de moyen pour tous les autres laboratoires qui seraient pilotés par d'autres organismes, universités principalement. Ainsi plus de 50% des UMR seraient désassociées et les personnels ne seraient affectés dans les UMR restantes que pour 8 ans au plus. En même temps, le CNRS décidait de s'insérer dans le principe du gestionnaire unique qui serait l'hébergeur, en développant des contrats de service. Ainsi, à Nice était initiée une expérience de transfert de la gestion du CNRS vers l'université qui elle-même avait transféré la gestion de ses contrats à Protisvalor, entreprise privée. Grâce aux actions de la section niçoise du SNTRS, les directeurs des laboratoires locaux ont pris conscience des dégâts que pourrait causer ce transfert, ce qui a permis son abandon.

Dans les EPST, les réunions des Conseils d'Administration se sont presque toujours accompagnées d'initiatives syndicales. Le 30 octobre 2008, l'ensemble des organisations représentatives du CNRS, SLR et SLU appelaient à un rassemblement au siège pour protester contre les suppressions de postes. Une centaine de personnes seront présentes. Mais le rassemblement le plus significatif se tiendra lors du CA du CNRS du 27 novembre.

Le conseil d'administration du CNRS du 27 novembre se tient dans un contexte tendu. Le Premier Ministre Fillon venait d'annoncer à l'Institut Pasteur (14 novembre 2008) que le gouvernement allait mettre en œuvre la création de l'institut unique pour la recherche dans le domaine des sciences de la vie et de la santé, préconisée par le rapport de la commission d'audit de l'AERES sur l'INSERM, (rapport Zehrouni). Largement influencée par l'Elysée, cette commission composée majoritairement d'universitaires étrangers et de mandarins à la retraite connus pour leurs positions réactionnaires, a dépassé son strict mandat d'évaluation de l'INSERM. Elle préconisait un modèle de type anglo-saxon qui liquidait dans les faits à la fois le CNRS, l'INSERM et le statut de titulaire et préconisait le recul significatif de l'âge de recrutement en créant une période de non titulaire de plusieurs années pour toutes les disciplines et toutes les catégories. Elle recommandait le recrutement direct de tous les personnels par les seules universités, la limitation de la démocratie dans les instances et la baisse drastique du coût des personnels de gestion administrative.

Par ailleurs, deux groupes de travail mis en place par V. Péresse, allaient incessamment rendre des conclusions similaires à la fois sur les sciences de la vie et le logiciel. Le CNRS en perdant la biologie et l'informatique se réduirait à court terme aux seules sciences de la matière, car dans un tel contexte de démantèlement la place des sciences de l'homme et de la société serait elle aussi remise en cause.

En même temps, (13 novembre 2008), la ministre annonce la réforme des services du ministère. La Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation voit ses pouvoirs de contrôle sur les EPST renforcés, pour un véritable pilotage de leur activité et de leur performance, y compris sur les aspects financiers. Les rapports entre les EPST et les universités seront sous la tutelle d'un service pour la coordination stratégique et les territoires. Une agence de service public indépendante du ministère négociera les contrats avec les universités.

Le syndicat s'exprimait alors : *« C'est la mise en place à marche forcée du contrôle politique de la recherche, la fin de la démocratie et le risque d'un statut de titulaire qui n'existera plus pour les futurs salariés de la recherche. Mais la politique mise en œuvre n'épargnera pas les universités, les enseignants chercheurs et les BIATOS. Sous le faux prétexte de l'excellence, deux types d'universités vont se mettre en place, les universités de recherche et les autres. Sous prétexte de modulation, les charges de service des enseignants augmenteront pour la majorité d'entre eux. Quant aux BIATOS, comme l'a déclaré, le 6 novembre, la ministre aux 20 présidents des universités à autonomie élargie, les primes viendront récompenser les personnels investis dans le passage à l'autonomie ».*

C'est en ces termes que le SNTRS-CGT appelait l'ensemble des personnels titulaires et précaires des EPST et des Universités à se mobiliser les 20 et 27 novembre 2008 deux journées d'action qui allaient compter. Deux initiatives se sont superposées pour le jeudi 27 novembre, les syndicats préconisant une action au CNRS et SLR un coup d'éclat à l'ANR. Ces deux actions se sont combinées en un appel au blocage du Conseil d'Administration du CNRS, contre les mesures de démantèlement de l'organisme, puis au déménagement symbolique du ministère de la recherche à l'Agence Nationale de la Recherche, avec le dépôt prévu du moratoire des expertises AERES et ANR; avec la liste des signatures.

La veille du 27 novembre, la direction du CNRS ayant fait courir le bruit que le CA se tiendrait au ministère, les manifestants se sont scindés en deux groupes, le plus important au CNRS et un autre groupe au ministère. Le matin du 27, plusieurs centaines de personnes ont occupé le siège du CNRS. A 8 h 30, heure du début du Conseil d'administration, le secrétaire Général, M. Resplandy-Bernard a constaté l'impossibilité de tenir le CA au siège et a déclaré aux membres élus qui étaient présents parmi les manifestants que le CA se tiendrait à une adresse qui leur serait communiquée par SMS. Dès que ceux-ci ont reçu le nouveau lieu du CA par SMS sur leur portable, les manifestants les ont accompagnés jusqu'à la rue Exelmans où étaient déjà installés tous les membres nommés sauf les nommés représentants du monde du travail. Plusieurs cars de gendarmerie protégeaient le bâtiment. Les élus et les représentants du monde du travail ont refusé de siéger sous la contrainte des forces de police. Ensuite, les manifestants présents au CNRS ont rejoint les manifestants au ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur. 4 000 manifestants se sont ensuite

rendus au siège de l'ANR, qui a été occupé. En fin de soirée, les manifestants étaient expulsés de l'ANR. En dehors de Paris de nombreux rassemblements, souvent très importants se tenaient en province devant les délégations régionales.

Nous avons appris par la suite que ce conseil s'était tenu dans des conditions très tendues entre le ministère et la direction du CNRS. Le ministère avait entrepris une partie des membres nommés pour imposer la création du 10^{ème} institut, celui de l'informatique. Finalement celui-ci a été adopté, ce qui a permis à Pecresse de sortir un communiqué condamnant l'action et se félicitant du travail de création des 10 instituts et 3 pôles, ainsi que des mesures sur le budget des labos et les mesures sur les promotions et l'amélioration des carrières.

Une semaine plus tard, le jeudi 4 décembre 2008, se tenait le CA de l'INSERM. Environ 200 personnes s'étaient rassemblées rue de Tolbiac et se sont trouvées face à un cordon de CRS. Il a ensuite été annoncé aux élus que le conseil d'administration devait se tenir à Bagnolet. Les élus ont refusé de se déplacer.

D'autres protestations se sont tenues lors des CA des organismes de recherche : le 4 décembre à l'Ifremer et le 9 décembre à l'INRIA. Au CEMAGREF, les représentants du personnel SUD-Recherche-EPST, FO, CGT au Comité Technique Paritaire Central du Cemagref ont démissionné, ainsi que l'ensemble des représentants du personnel élus au Conseil d'Administration. La démission ne sera pas dans la stratégie retenue par le syndicat.

Les trois syndicats SNTRS-CGT, SNCS FSU et SGEN recherche EPST ont déposé un recours en annulation au tribunal administratif. Le mémoire du CNRS qui nous est parvenu récemment s'appuie sur une constatation d'huissier qui a été présent au CNRS le 26 et le 27 novembre. Ainsi, l'activité du syndicat était en ligne de mire de la direction. Le syndicat avait distribué la veille au siège du CNRS un tract appelant au boycott : comment pouvait-il réclamer l'annulation d'un CA auquel il ne voulait pas participer !

II.3.2 L'action des élus dans les instances

Le C3N, composé du président et du bureau du Conseil Scientifique (CS) du CNRS, des présidents des Conseils Scientifiques des Départements (CSD) du CNRS, du président et du bureau de la Conférence des Présidents des sections du Comité National (CPCN) de la recherche scientifique, s'est réuni le 13 novembre 2008 à Paris. Il a pris connaissance des informations les plus récentes relatives aux évolutions de la réforme. Le C3N a estimé être désormais confronté à la mise en œuvre résolue d'un démantèlement programmé du CNRS, qui s'en prend ouvertement à la continuité thématique des recherches menées dans l'organisme, au statut des laboratoires et à la pérennité des emplois statutaires. Dans ces conditions, le C3N a adopté le communiqué suivant exigeant le maintien des sciences de la vie et de l'informatique au CNRS, refusant les désUMRisations, les suppressions des postes et la mise en place des 90 chaires. Les résultats de la consultation lancée par le C3N sont sans appel ; sur les 671 unités qui se sont exprimées, 653 ont approuvé le C3N dans la défense de la continuité thématique.

De son côté, SLR avait lancé une pétition pour le moratoire de toutes les expertises de l'ANR et de l'AERES. Le SNTRS avait soutenu cette initiative.

II.4 Année 2009, la CNU et la CNLL

Le printemps 2009 a été marqué par la plus forte mobilisation universitaire depuis 1968. Celle-ci a été en partie initiée par l'appel lancé par quelques enseignants de l'université de Paris 1 Sorbonne, le 12 décembre 2008. Une première assemblée générale le 8 janvier 2009 lance un appel à la tenue d'une coordination nationale des universités dont la première réunion se tient à Paris le 22 janvier 2009. Pendant toutes les réunions de la CNU, ont coexisté le rassemblement de personnels sans étiquette et des organisations syndicales qui furent acceptées et qui surent trouver leur place, notamment la Ferc -CGT et les organisations de la FSU et de SUD.

Le mouvement s'est amplifié après le discours de Sarkozy du 22 janvier. Quasiment un an après son discours d'Orsay, Sarkozy récidive en attaquant violemment la recherche publique de notre pays, à l'occasion d'un discours sur le lancement de la stratégie nationale de recherche et d'innovation, SNRI. Dans son discours truffé de contre vérités et de plaisanteries mauvais goût (*Mauvais, non performants, archaïques, ...*). Il a ajouté : « *N'y a-t-il pas urgence à en finir avec une organisation désastreuse. Les organismes de recherche doivent opérer leur transformation en agence de moyens* ». Il annonce vouloir la mise en place de la Stratégie Nationale de la Recherche et de l'innovation, la SNRI ainsi que sa volonté de simplifier l'organisation du CNRS en créant des instituts internes qui seront des agences de moyens, et de restructurer en la simplifiant l'organisation de la recherche dans le domaine des sciences du vivant et de la santé. Le SNTRS-CGT a protesté et réagi rapidement, en appelant l'ensemble des personnels, qu'ils soient titulaires ou précaires, qu'ils travaillent dans les EPST ou les universités à se mobiliser dès le 29 janvier pour défendre leur outil de travail, leur emploi et leurs conditions de travail.

Les réactions ont dépassé le cadre syndical. Ainsi, 128 membres de l'IUF s'adressent au président pour manifester leur stupéfaction ; ils ne s'estiment pas être l'arbre qui cache la forêt de la médiocrité de la recherche française. Libération publie le 29 janvier une tribune libre signée A Fert, Chaudret, Lazlo, suit quelques jours après une déclaration de Wenderlin, médaille Fields, et un communiqué du C3N

La journée nationale du 29 janvier à l'initiative des organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA) a été un énorme succès (2,5 millions de manifestants dans toute la France). La mobilisation a été très forte aussi dans

l'enseignement supérieur et la recherche. A titre d'exemple, à Paris, 10 000 personnes des Universités et des EPST se sont rassemblées pour rejoindre ensemble le défilé général. De nombreux défilés se sont tenus également en province.

Par la suite la mobilisation s'étend à de nombreuses universités et suivent de nombreuses manifestations. Le 5 février 2009 manifestation rassemblant 50 000 personnes (36000 selon la police), le 9 février appel de Strasbourg, le 17 février 50 000 manifestants à Paris, 6 000 à Toulouse etc. Le 19 février nouvelle mobilisation, le 5 mars 43000 personnes, le 24 mars 15000 personnes, 25 mars occupation de la Sorbonne, le 2 avril 25000 personnes. A Paris et en province, le déploiement policier lors de ces manifestations a été hors de proportion.

II.4.1 La Coordination nationale des Universités, CNU

Le mouvement des universités a fait preuve d'originalité et d'insuffisances. Parmi les originalités, on peut citer la volonté de rassemblement, les syndicalistes côtoyaient des non organisés et des représentants plus orthodoxes de qualité de la science. Citons également la volonté de rassemblement des mouvements sociaux en cours, de la maternelle à l'université ou bien le rassemblement avec la santé lors de la jonction des manifs du 28 avril. Dans le futoir souvent indescriptible des AG de la CNU, chacune d'elle a réussi à conclure par des textes qui ont été débattus largement. Mais la CNU n'a pas su, ni voulu se doter d'un comité d'organisation permanent et s'est également bloquée sur l'exigence de voir satisfaites simultanément toutes les revendications, (décret enseignants chercheur, formation des enseignants, retour des emplois, abrogation de la LRU du pacte et du contrat doctoral) Ceci a permis au ministère de manœuvrer et de négocier de façon séparée avec la CPU et les organisations syndicales minoritaires et réformistes. Ainsi l'UNSA, la CFDT et les autonomes ont rencontré V. Péresse le 27 février sur le statut des enseignants chercheurs. Quelques jours avant, Fillon et Péresse avaient annoncé à la CPU qu'ils renonçaient aux suppressions de postes prévues pour 2010 et 2011 dans les universités,

Mais, rien n'avait été annoncé pour les organismes de recherche. Plus grave, le syndicat a été informé d'un document confidentiel élaboré par la direction du CNRS sur les moyens du contrat d'objectif. Contrairement à ce qu'affirmait la direction depuis plusieurs mois, le contrat d'objectif et de moyen (COM) avait bien un versant moyen. Ce document prévoyait que le CNRS continuerait à perdre des emplois sur la période 2009-2013 : 596 postes d'ITA et 253 postes de chercheurs. La création de chaires CNRS-Universités au rythme de 90 par an continuerait à consommer deux postes de fonctionnaires par chaire. Le 26 février, lors d'une réunion entre les syndicats et la direction du CNRS, celle-ci nous avait remis un document du COM édulcoré ne contenant pas les moyens évoqués ci-dessus. Le SNTRS-CGT a mis les documents confidentiels sur la table en séance. Pire, la Direction en a contesté la réalité. Ce document apocryphe a été communiqué au journaliste de Libération S Huet qui l'a publié sur son blog. En 48 heures, le CNRS a été obligé d'en admettre l'authenticité, mais en faisant porter la responsabilité exclusive sur le secrétaire général qui se serait livré à une simple simulation !

II.4.2 La Coordination Nationale des Laboratoires en Lutte, CNLL

L'importance de la mobilisation dans les universités était principalement le fait des enseignants-chercheurs. Le BN du SNTRS-CGT a dès le début pris la décision de participer dans la mesure de sa disponibilité aux réunions de la CNU. Il a en même temps fait l'analyse de la nécessité de mobiliser également dans les laboratoires sur les revendications propres de personnels de la recherche et des EPST, qui n'étaient pas ou peu prises en compte par la CNU et les syndicats de l'Enseignement Supérieur. La commission exécutive du 5 février 2009 a décidé de renforcer la coopération avec la Ferc-Sup dans le mouvement des universités et de soumettre à l'intersyndicale nationale la proposition de créer une coordination spécifique des laboratoires. Après concertation avec le SNCS, le 6 février le SNTRS et le SNCS se sont adressés à l'intersyndicale nationale en proposant une initiative nationale des laboratoires : « *Cette initiative pourrait se faire sous la forme d'envoi à Paris de délégations de l'ensemble des labos des différents EPST* »

SLR appelle à une AG centrale au CNRS le jeudi 12 février 2009 à 10h. Pour contrer le refus de la direction et permettre à cette réunion de se tenir dans le cadre du droit syndical, le SNTRS ainsi que le SNCS déposent une réservation de la pelouse d'Auteuil. Devant le refus de la direction du CNRS d'ouvrir ses locaux aux organisations syndicales de l'enseignement supérieur, ceci se fait sans la signature du SNESUP et de la FEC-Sup. L'AG du 12 mars rassemble plusieurs centaines de personnes au siège du CNRS, élabore une motion qui est remise à Catherine Bréchnignac, qui a refusé de se prononcer sur le discours présidentiel du 22 janvier et a tenté de faire passer les dernières propositions de V. Péresse comme des garanties rassurantes pour les personnels et pour l'avenir du CNRS.

Lundi 9 mars, les jeunes recrutés, chargés de recherche et ITA, étaient réunis à l'hôtel Marriott par la direction. Des centaines de cartons rouges ont été agités pour protester contre la politique gouvernementale d'affaiblissement du CNRS.

Largement relayé dans les laboratoires, l'appel conduit à une première réunion nationale des délégués de laboratoires en lutte le 12 mars 2009. Près de 600 personnes sont rassemblées à l'Institut d'Océanographie. Le syndicat investit beaucoup dans cette opération. A la fois en moyens humains (le secrétariat est mobilisé) et financiers (la location de la salle sera couverte par une souscription décidée en séance). Cette première réunion nous a permis de constituer une liste de diffusion qui fonctionne encore. Trois réunions ont suivi. A Orsay le 7 avril, 214 participants, à Tolbiac le 5 mai, 118 participants et enfin la dernière réunion à Jussieu le 9 juin. Durant les trois mois de la mobilisation dans les laboratoires, le fonctionnement de la CNLL a été marqué par le rôle

prépondérant qu'y jouèrent les syndicats, notamment le SNTRS-CGT, mais aussi du SNCS et de Sud. La dernière motion votée par la CNLL de Jussieu en porte le témoignage.

La difficulté pour le syndicat fut de construire un rapport de force favorable aux EPST face au ministère. Certains dans la CNLL, tout comme dans la CNU, ne voulaient aucune négociation avec le ministère tant que celui-ci ne cédait pas sur l'ensemble des revendications. Cette position ignorait les difficultés inhérentes à la situation politique réelle, un pouvoir autoritaire sans réelle opposition politique, développant une conception restrictive de la démocratie (nous avons été élu, nous faisons ce que nous voulons). Durant cette période, le syndicat n'a pu conduire que des contacts informels avec le cabinet du ministère, dans lesquels nous avons répété comme un leitmotiv qu'aucune discussion n'était possible si en préalable la situation de l'emploi dans les EPST n'était pas traitée comme dans les universités : à savoir aucune suppression de postes. La ministre a reculé en plusieurs étapes. Le 31 mars, elle annonce la restitution aux organismes des 130 postes correspondant aux chaires. Il faudra attendre le 26 mai, soit 3 mois après l'annonce de la non suppression de poste dans les universités, pour que la ministre annonce à l'AEF qu'en 2010 il n'y aura pas de suppression de postes dans les organismes. Finalement cette promesse sera étendue aux années 2011 et 2012. Les directions d'organismes ont accepté ces décisions sans enthousiasme. Ainsi au CNRS, il a fallu attendre le 14 mai, pour que le secrétaire général indique que le financement des postes de chaires a permis à l'établissement d'ouvrir davantage de postes (70 postes statutaires de CR et 20 postes statutaires d'ITA et 10 postes CDI). Le retour définitif des postes ITA se fera à l'automne. Le retour des postes a eu des conséquences favorables sur les promotions, 52 possibilités supplémentaires entre les Concours internes et les avancements au choix pour les ITA du CNRS.

La ministre avait annoncé également toute une série de groupes de travail avec les organisations syndicales, notamment sur les enseignements à tirer du Pacte pour la recherche ou sur les prévisions d'emplois à 10 ans. Ces rencontres se limiteront à une réunion avec le cabinet, sans avoir de suite.

La mobilisation diminue progressivement à l'approche des examens, utilisés comme moyen de chantage. Le jeudi 14 mai, la manifestation rassemble 5000 personnes à Paris, dont beaucoup d'étudiants. Le jeudi 4 juin 2009, la « marche de tous les savoirs », organisée à l'appel de plusieurs organisations et syndicats (SLR, SLU, SNTRS-CGT, SNCS-FSU, Snesup) rassemble 3000 personnes, mais quasiment aucun étudiant. Des manifestations étaient également organisées dans plusieurs villes de France. D'autres initiatives comme les marches des obstinés continueront jusqu'à fin juin.

II.4.3 La réunion plénière du comité national

Depuis des mois le SNTRS avec d'autres, demandait la convocation d'une Conférence Plénière du Comité National. Le Directeur Général du CNRS a finalement répondu positivement à la demande des présidents de CSD et des sections du Comité National, et a convoqué celle-ci le 10 juin. Les élus du SNTRS-CGT avec les autres syndicats, SNCS notamment, ont donc été sollicités pour organiser des Assemblées Générales dans les laboratoires et les régions.

Le syndicat a distribué en début de séance un tract où il rappelait deux objectifs principaux : l'évaluation des unités et des chercheurs par le comité national et l'exigence de postes et de moyens financiers. Les 600 participants à cette assemblée plénière ont voté 4 motions :

- L'organisation du CNRS
- Replacer le laboratoire au coeur du dispositif de recherche
- Évaluation des chercheurs et suivi des unités de recherche par le Comité national de la recherche scientifique
- Maintien du moratoire des expertises. Cette dernière, moins bien votée, ne sera pas ou peu appliquée.

II.4.4 Le nouveau coup de force contre le CNRS

Le même jour, la direction du CNRS a envoyé aux organisations syndicales du CNRS le projet de décret modifiant l'organisation et le fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique, projet qui sera soumis au CTP du 18 juin.

Ce décret poursuit la démolition du Centre en lui retirant toute prérogative en matière d'évaluation des laboratoires. Le syndicat analyse immédiatement les principales modifications du projet. Dans la première version, le centre perd toute prérogative d'évaluation, y compris sur ses propres recherches. Les sections ne peuvent que s'appuyer sur l'AERES, Toutes les instances scientifiques perdent la possibilité de faire appel à des experts extérieurs. Le texte prévoit la suppression de tout comité de programme.

Les départements sont partout remplacés par les instituts, comme on pouvait s'y attendre. Les instituts sont des instituts du CNRS dont les directeurs sont nommés par le PDG. Ils peuvent se voir confier des missions d'animation et de coordination nationale dans un domaine scientifique par le ministre. Ils sont dotés d'un conseil scientifique composé à parité d'élus et de nommés. Dans la première version, les membres élus sont élus par les sections. Il ne s'agit donc plus d'élus au suffrage direct mais d'élus au deuxième degré. Cette disposition sera abandonnée.

Parmi les autres modifications le président du CNRS peut cumuler les fonctions de Directeur Général, il est assisté par deux directeurs généraux délégués dont l'un compétent en matière de gestion administrative et financière (l'ex secrétaire général). Cette

opportunité, demandée par C. Bréchnac sera refusée par le conseil d'état. Devant ce projet inacceptable, Le SNTRS a informé les personnels et pris contact avec l'ensemble des syndicats et associations attachées à la défense du CNRS pour organiser la riposte.

Le CTP du 18 juin est boycotté. Dans une déclaration commune, le SNTRS-CGT, le SNCS, la CFTD, l'UNSA, et SUD- estiment que le Contrat d'Objectifs et de Moyens et le projet de décret sont en contradiction avec la liberté de recherche et la défense d'un service public de recherche. Les syndicats dénoncent l'« ingérence » du ministère dans le fonctionnement du CNRS. Ils demandent le retrait du projet de décret et du contrat d'objectifs de l'ordre du jour pour laisser le temps à la négociation. Le CTP sera reconvoqué le 23 juin, après le conseil scientifique.

Le conseil scientifique du 18 et 19 juin devait donner son avis sur le contrat d'objectif sans moyens que la direction, après de multiples réécritures, souhaitait faire voter au conseil d'administration du 25 juin. Pour éviter tout débordement, C. Bréchnac avait décidé de tenir ce conseil d'administration à Genève au CERN.

Le 18 juin, Valérie Pécresse s'invite au conseil scientifique, afin de peser sur le vote. Bien entendu, sa visite avait été entourée de la plus grande discrétion. Le président du conseil joue un rôle ambigu. Pour lui, c'est une visite importante : « *La ministre a répondu à un certain nombre de nos questions. Elle nous a notamment assuré qu'il n'y aurait pas de perte d'emploi ni de suppression d'UMR* ». Le conseil vote le contrat d'objectif avec un score mitigé (6 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions).

Au CTP du 23 juin, l'ensemble des membres représentant les personnels votent contre le COM et contre le projet de décret. Le syndicat mène une bataille d'amendements sur le texte du décret

Afin de couper cours à toute rumeur, sur proposition du syndicat, les élus au Conseil d'Administration du CNRS déclarent dans un communiqué de presse : « *Nous allons à Genève uniquement pour voter NON* ». Malgré l'éloignement, plusieurs dizaines de collègues, pour beaucoup physiciens nucléaires, seront présents pour manifester dans le CERN leur opposition au contrat d'objectif.

II.4.5 Glissement vers un régime autoritaire

Un chargé de Recherche du CNRS, Vincent GEISSER, est convoqué devant la commission de discipline le 29 juin 2009, sous prétexte qu'il a critiqué, dans un courrier privé rendu public par son destinataire, l'attitude du fonctionnaire de défense du CNRS. La direction du CNRS veut rompre avec la pratique traditionnelle du paritarisme. Elle a décidé de faire siéger tous ses représentants, titulaires et suppléants face aux seuls représentants présents en séance des syndicats. Il faudra aller jusqu'à la ministre pour faire reculer A. Migus. Une affaire similaire aura lieu avec la révocation du gendarme Matelly, chercheur associé au CNRS. Il faudra aller jusqu'au conseil d'état pour obtenir l'annulation des sanctions en mars 2010.

II.4.6 Election au CA du CNRS

Dans la même période se déroulent les élections au Conseil d'administration du CNRS. Malgré le refus du SNTRS c'est le premier scrutin qui se pratique par vote informatique. L'activité du SNTRS-CGT a été reconnue par les personnels, car pour la première fois le syndicat arrive en tête des suffrages et emporte deux sièges sur les quatre.

II.5 Automne 2009 :

II.5.1 La bataille contre la précarité

Durant les batailles du printemps 2009, le comité de lutte des laboratoires de la rue Pouchet avait fait une enquête sur la précarité dans le site. Cette enquête avait permis le recensement de multiples situations de précarité et de nouer les contacts entre les titulaires et les précaires. Le syndicat a décidé, dès l'été 2009, d'élargir cette enquête au niveau national. A l'automne 2009, de nombreuses réunions de l'intersyndicale ont permis d'élaborer un questionnaire qui a été lancé sur internet. Durant ce travail de préparation comme pour l'exploitation du questionnaire, la présence de plusieurs camarades du syndicat a été essentielle. Le Mardi 20 octobre, l'ensemble des organisations syndicales de la recherche et de l'enseignement supérieur (excepté le SNIRS-CGC, et FO) avec SLR et SLU ont donné une conférence de presse qui a lancé le questionnaire sur la précarité. Les réponses seront rapides et nombreuses, au total plus de 4409. Cette enquête a confirmé l'explosion de la précarité, notamment due aux appels d'offres de l'ANR et à la pénurie de postes mis au concours par rapport aux besoins. Elle a mis également en évidence la diversité des situations de précarité, la féminisation de celle-ci. Deux tracts du SNTRS intitulés « Précarité le cancer de la recherche » « les droits des non titulaires » sont publiés et envoyés le jour du lancement de la campagne. Les résultats de l'enquête seront présentés à la presse et aux personnels le lundi 8 février 2010 dans l'Auditorium du CNRS. Par la suite, les collègues qui ont exploité les résultats de l'enquête, ont retravaillé ceux-ci et ont édité un ouvrage publié par Raison d'Agir. Le syndicat a organisé l'achat d'un millier de ces ouvrages qui sont en vente militante par une partie des syndicats organisateurs de cette enquête. De nombreuses assemblées générale militantes ont permis de donner la parole aux précaires. En 2009, le premier conflit a éclaté à Jussieu, suivi par celui de l'ENS. Dans les deux cas, il s'est agi de transformer en CDI des CDD de sociétés de sous-traitance, respectivement ménage et restauration. Les conflits furent durs, la contribution de la CGT a été essentielle, FERC Sup et SNTRS. La victoire a été acquise difficilement, face au président de Paris 6 et à la directrice de l'ENS. Cette dernière a décidé de sanctionner les élèves qui avaient soutenu le mouvement. La plupart d'entre eux ont demandé à être défendus par la CGT dans les conseils de discipline.

II.5.2 Prime : PPRS et PES

La politique salariale du gouvernement va depuis longtemps dans le sens d'une érosion de la valeur du point d'indice compensée très partiellement par une politique de primes individualisées. C'est le sens de la prime de fonction et de résultat PFR mise en place pour les personnels BIATOS. Dans la recherche, le ministère a mis en place une prime d'excellence scientifique, pour les chercheurs et enseignants chercheurs. Elle sera attribuée à 20 % des chercheurs. Le décret instaure une obligation d'enseignement pour en bénéficier, les chercheurs doivent effectuer un service d'enseignement d'au moins 42 heures de cours ou 64 heures de TD. Ils doivent se porter candidats à l'attribution, qui, d'un montant minimal de 3 500 euros, peut atteindre 15 000 euros, et 25 000 euros pour les lauréats d'une distinction scientifique de niveau international ou national. La PES est attribuée pour une période de quatre ans renouvelable. Les organismes de recherche pour le moment assimilent l'encadrement doctoral à une activité d'enseignement. Pour combien de temps ?

Une campagne de boycott de la PES a été lancée, notamment par SLR. Plusieurs centaines de chercheurs ont refusé officiellement les primes. Le syndicat a appelé également au boycott en demandant que le budget réservé à cette prime permette d'augmenter la prime de recherche des chercheurs, prime dont le montant reste ridiculement bas, afin d'aller progressivement vers une prime égale à 20% du salaire (revendication alignée sur celle de la PPRS).

Au CTP du CNRS du 20 octobre 2009, les représentants du personnel se sont opposés unanimement à cette prime d'excellence : *« Les représentants du personnel considèrent que la prime d'excellence scientifique décrétée par le ministère présentée comme une revalorisation des rémunérations, est de nature à mettre en péril les collectifs de travail et à provoquer de graves dysfonctionnements des instances d'évaluations »*. Ils rejoignent en cela l'expression du Conseil Scientifique.

Malgré toutes ces oppositions, les directions des EPST ont mis en place la PES, poussent à la modulation de la PPRS quand ils ne vont pas jusqu'à segmenter la PPRS en multiples critères comme à l'INRIA. Au CNRS, de premières négociations ont eu lieu pour porter le taux de la PPRS à 16% pour tous. La direction a fait des propositions pour les AJT et les T mais est restée à un taux de 14% pour les AI. Finalement, pour des raisons d'insuffisance budgétaire, ces propositions ont été abandonnées.

Le ministère voulait également mettre en place une prime d'intéressement sur les contrats, puis sur le reliquat non dépensé à la fin des contrats. Cette proposition, combattue par les syndicats dans leur ensemble, car génératrice de profondes inégalités chez les personnels n'a pas vu le jour.

II.5.3 Le conseil stratégique des industries de santé

Dès le 23 octobre, une expression commune de la CGT Sanofi-Aventis et du SNTRS-CGT dénonce la politique de liquidation de centres de recherche de Sanofi, qui affirme sa volonté de sous-traiter sa recherche à la recherche publique. Cette politique est confirmée le 26 octobre 2009 par le Comité Stratégique des Industries de la Santé (CSIS) présidé par N. Sarkozy en présence de 5 ministres, des dirigeants des groupes pharmaceutiques français et étrangers implantés en France et des Présidents de l'INSERM et du CNRS. Des engagements communs ont été pris qui visent à transférer une partie de l'activité des groupes pharmaceutiques aux établissements publics regroupés dans l'Alliance Nationale des Sciences de la Vie et de la Santé qui est présidée par le PDG de l'INSERM. Dans un tract du 23 novembre 2009, le SNTRS-CGT dénonce cette politique et appelle les personnels à réagir dès le 3 décembre, jour de réunion du Conseil d'Administration de l'Inserm (avec le Plan Stratégique de l'Alliance à l'ordre du jour) et du Conseil d'Administration du CNRS. Ce transfert d'activité se met en place petit à petit et risque de préfigurer des accords similaires dans d'autres secteurs, comme l'informatique par exemple. Ces cadeaux aux entreprises qui conduisent à la fermeture de centres de recherche industriels ne pourront être combattus qu'en recherchant des initiatives conjointes dans la CGT, entre le SNTRS et les syndicats CGT d'entreprise.

II.6 2010 la bataille des retraites et le grand emprunt

II.6.1 La bataille des retraites

La mobilisation des personnels de la recherche dans la bataille contre le projet gouvernemental a été importante. Le syndicat y a contribué : le projet gouvernemental a été décortiqué dans quasiment tous les BRS, plusieurs formations ont été menées et les sections ont fait circuler l'argumentaire de la CGT.

La CE du syndicat a débattu du sujet de retraites durant toute l'année 2010. Les CE de septembre et novembre 2010 ont demandé l'abandon du projet de loi. Comme dans beaucoup de syndicats de la CGT la question de la stratégie confédérale a été au cœur des débats. L'intersyndicale de l'ESR a également traité cette question et publié des appels spécifiques à la mobilisation notamment pour demander l'abandon du projet de loi lors des journées d'action d'octobre 2010.

.La question des années travaillées sans cotisation (bourses, libéralités) a été posée. En juillet 2010, le syndicat est intervenu sur cette question auprès des groupes parlementaires.

II.6.2 Une nouvelle direction au CNRS.

V. Pécresse n'a pas renouvelé le mandat de C Bréchnignac et nomme A. Fuchs président du CNRS. Celui-ci inaugure la nouvelle formule : un président et deux directeurs délégués. La direction a cherché à ses débuts à faire retomber la mobilisation, puis très

rapidement a fait la preuve de sa subordination totale au ministère. Pour A. Fuchs, le CNRS se doit d'accompagner la mise en place de très grandes universités de recherche. La CPU s'est félicitée du nouveau climat, bien évidemment.

II.6.3 Le lancement du grand emprunt

Le Grand Emprunt a été lancé après la crise de 2008, mais les premiers appels d'offre sortent en 2010. Le syndicat l'a dénoncé par tract et dans la presse (L'Humanité). Il le qualifie de miroir aux alouettes. L'ensemble des projets du Grand Emprunt vont vers la mise en place de 5 à 10 grands sites universitaires, dotés de 7,7 milliards en capital, dans une opération baptisée « initiative d'excellence », les IDEX. Cette logique de concentration sur quelques sites, qui inspire l'ensemble des appels d'offre, appauvrira des dizaines de régions réputées non prioritaires. Mais, même sur les sites des IDEX, seuls 30% des effectifs seront pris en compte. La conséquence sera lourde pour les disciplines non retenues. A ce jour, la majorité de la première tranche des appels d'offre sont achevés. L'appel d'offre IDEX a retenu 3 sites universitaires : Bordeaux, Strasbourg et Paris Sciences et Lettres. Le projet de Saclay a été retoqué. Les critères de sélection portent beaucoup sur la gouvernance. Il y aura une deuxième vague à l'automne 2011, qui permettra aux recalés de re-postuler.

Le Grand Emprunt a été mené tambour battant, obligeant les scientifiques à travailler dans la précipitation sur des projets parfois artificiels, souvent fondés sur le seul regroupement d'équipes notées A+ par l'Aeres. Dans l'urgence, de nombreuses universités ont fait appel, pour un coût exorbitant, à des officines privées. L'avis des conseils n'a quasiment jamais été sollicité.

Les organismes se sont impliqués de diverse manière. Peu ou pas consultés, ils ont au mieux donné un avis sur quelques opérations, celle des Labex (Laboratoire d'excellence) notamment. Dans le domaine médical, six candidats sur 19 ont obtenu un IHU (Institut hospitalo-universitaire) : trois projets parisiens, un à Strasbourg, un à Marseille et un à Bordeaux, a annoncé le ministère le 30 mars 2011. Ces projets vont contribuer à spécialiser la recherche sur les sites.

II.6.3 Le plateau de Saclay et les FCS

L'opération du plateau de Saclay a été initiée par Christian Blanc à la demande de N. Sarkozy. Cette opération inspirée de la logique des clusters, vise à regrouper sur le plateau de Saclay une partie de l'université d'Orsay, du CEA, de l'ENS Cachan, des écoles d'ingénieurs et des entreprises du pôle de compétitivité Digiteo. Bien qu'inséré dans l'opération Grand Paris, l'accès au campus restera difficile pour longtemps. L'opération est pilotée par une fondation de coopération scientifique, FCS, qui a reçu des moyens considérables, dont 1 milliard d'euros de consommables dans le cadre du Grand Emprunt. Les statuts de la FCS marginalisent la communauté universitaire et scientifique. Le syndicat a dénoncé cette opération dans un communiqué commun avec la Ferc Sup. La CGT par le biais de l'UGICT et l'Union départementale a organisé plusieurs rencontres des syndicats CGT impliqués dans l'opération, sans réussir à définir une position commune, notamment sur la participation de la CGT aux élections dans les instances de la FCS.

Les statuts mis en place par les Fondations de Coopération Scientifiques liquident la démocratie bien au delà de la LRU. Que ce soit dans les RTRA ou dans les FCS des IDEX, les personnels ont perdu toute possibilité d'intervention. Sans contre pouvoir, les réseaux d'influence se développent, allant souvent vers des comportements quasi maffieux.

II.6.4 Les alliances

La mise en place des alliances (Aviesan, Allenvi, etc.) s'est faite sans aucune transparence, y compris dans les conseils d'administration des EPST. Les conséquences ne sont pas toutes encore mesurables, mais des premières tentatives pour mutualiser le recrutement des chercheurs dans le domaine des sciences de la vie ont été repoussées.

II.7 2011 la bataille de la RGPP ;

Dès 2009 V. Péresse a annoncé la suppression de 53 postes au ministère dès 2009. Les personnels du ministère se mettront en grève le 15 janvier 2009. Le SNTRS-CGT a agi et continu de le faire avec le syndicat CGT des services centraux. En octobre 2010, par une lettre de mission à l'Inspection Générale de l'Education Nationale et de la Recherche, IGAENR, F. Fillon a mis sur la sellette de la RGPP : le CNRS, l'INRA, l'INRIA, l'INSERM ainsi que le CIRAD. Fin 2010, le syndicat a rendu public l'opération RGPP au CNRS. Cette publicité a contraint la direction du CNRS à être plus transparente que celles des autres EPST. La menace sur les fonctions support et les fonctions soutien dans les services et les laboratoires sont prises au sérieux par les personnels qui se mobilisent rapidement à l'appel des sections locales du syndicat. Derrière ces menaces, c'est la notion même de cœur de métier qui doit être combattue. Ce concept a été utilisé dans de nombreuses entreprises pour accélérer les externalisations d'activités. La mutualisation des services administratifs ou techniques avec les universités, soit par le biais de la DGG ou par des expérimentations d'unités de service partagé comme à Strasbourg amènera à une augmentation de la charge de travail des collègues sans garantir une meilleure efficacité, au contraire.

A Nice, à Toulouse, à Grenoble et ailleurs les réunions se multiplient et les manifestations sont conséquentes lors des déplacements du DGDR. Le syndicat propose à l'intersyndicale une pétition nationale. Celle-ci rassemblera environ 10 000 signatures, en incluant l'appel spécifique de l'INRA.

La bataille contre la RGPP se continuera à l'automne.

II.7.1 L'avenir des métiers des fonctions support et soutien

Les premières attaques contre les métiers situés hors du concept de « cœur de métier » remontent à plusieurs années. La catégorie C a vu baisser progressivement ses effectifs dans l'ensemble des EPST, avec la sous-traitance du ménage, du gardiennage etc. En 2009, le secrétaire général du CNRS avait bâti un plan de baisse de l'emploi ITA centré sur tous les métiers hormis ceux des BAP A, B, C, D. Dès janvier 2009, le SNTRS proteste contre les premières attaques contre les fonctions d'informaticiens. A la demande du secrétaire général du CNRS, qui se dit préoccupé par l'augmentation des crédits mi lourds pour les serveurs et les demandes de postes ITA dans ces métiers, une enquête est lancée sur la possibilité d'externaliser toute ou partie de l'informatique du CNRS. Le syndicat avait dénoncé cette opération.

Depuis plusieurs années, les activités des DSI (CNRS, INSERM ; etc.) ont été progressivement externalisées au profit de solutions commerciales (SAP, Microsoft) qui cassent toute logique de développement interne et d'utilisation des logiciels libres. Le syndicat s'est régulièrement exprimé sur ces transferts d'activités. On peut penser que nos interventions ont fait hésiter, et quelque fois reculer les directions, (externalisation vers l'étranger notamment). De la même manière, nos interventions contre la délégation générale de gestion ont permis quelques reculs (à Nice notamment). La bataille devra se mener localement avec les syndicats des universités, notamment la FERC Sup, car les opérations DGG sont conduites en catimini et font également l'objet de pressions fortes sur le travail des administratifs des universités.

Une autre fonction soutien remise en cause est celle de l'information scientifique et technique, IST. Au CNRS, une partie de l'IST dépend de l'INIST. Cette unité propre de service située à Nancy est issue de la décentralisation des centres de documentation de la région parisienne. Elle a fait l'objet d'une gestion catastrophique de la part du CNRS depuis plusieurs années. Un certain nombre de virages technologiques et d'adaptation au nouvel environnement universitaire n'avaient pas été assurés. La filiale de droit privé INIST Diffusion chargée de la commercialisation des tirés à part est en cours de liquidation. Le syndicat a porté son assistance aux 35 personnes de cette entreprise en aidant le jeune syndicat CGT d' INIST Diffusion à négocier leur intégration dans le CNRS. Le syndicat est également intervenu à plusieurs reprises au CNRS et au ministère pour maintenir l'unité de l'INIST et une mission nationale pour celui-ci, seule garantie du maintien des emplois.

Plus globalement, le syndicat a conduit une réflexion sur les métiers de l'informatique et de l'IST, afin de combattre le concept de cœur de métier. Cette politique, outre le fait qu'elle casse le service public conduit les chercheurs et les ingénieurs à consacrer une part notable de leur temps de travail à des activités administratives ou de service, ce qui ne va pas dans le sens d'une bonne utilisation des compétences.

II.8 Les réformes du statut des personnels

Le contrat doctoral. Le MEDEF en a rêvé, Péresse l'a fait. Le chantier jeune chercheur lancé par le ministère en 2007 a accouché du décret sur le contrat doctoral, soumis en CTP ministériel en décembre 2008. Ce contrat est en recul par rapport aux exigences des syndicats. Les heures de monitorat et d'intervention en entreprise peuvent être rendues obligatoires. Ce contrat a été soutenu par certaines associations de doctorants, notamment la CJC.

Réforme des Catégories B et A. La réforme de l'organisation de l'administration publique a été combattue par l'UGFF-CGT (mise en place de primes individualisées, fusion des corps afin de créer des « aires de mobilité »). Pour ce qui nous concerne, nous avons combattu le nouvel espace statutaire, NES. Celui-ci réforme entre autres la catégorie B en prévoyant le recrutement des BTS et DUT en classe supérieure du corps des techniciens. Le prolongement de la grille pour les TCE, s'accompagne d'un déroulement de carrière moins favorable en début de grille. Le syndicat est intervenu dans les instances de la CGT pour convaincre de la nécessité du recrutement de ces diplômés en catégorie A de la fonction publique. Il est intervenu au ministère et à la fonction publique. Actuellement le décret est passé pour les BIATOS mais pas encore pour les ITA des EPST. Ce décret que nous avons combattu ne porte toutefois pas la mise en extinction du corps des AI. Les EPST, notamment le CNRS se sont engagés à continuer de recruter dans ce corps. La situation des AI n'est pour autant pas réglée. Ce corps se voit prolonger de deux échelons supplémentaires, il reste sans une véritable amplitude de carrière. Rien n'a bougé en 5 ans sur la catégorie A.

La bataille pour une véritable renégociation des grilles doit se continuer.

Le protocole sur les non titulaires. La mise en place de l'accord sur les non titulaires, dit accord TRON, a fait l'objet d'un débat serré dans la commission exécutive. Celle-ci a, dans un premier temps, émis un vote légèrement majoritaire de refus de la signature de l'accord par la CGT. Dans la suite des débats, la CE a plusieurs fois réaffirmé son attachement indéfectible au recrutement sur statut de titulaire, tout en estimant devoir contribuer au règlement des situations de précarité, y compris dans le cadre des avancées timides de l'accord. Le syndicat a largement informé les intéressés. A ce jour, de nombreuses demandes d'aide sont parvenues dans les sections et au bureau national. La bataille en cours est celle des mesures conservatoires pour éviter les licenciements par fin de contrat pour nombre de nos collègues précaires. Le débat continue sur la situation spécifique des chercheurs. Le recrutement de ceux-ci ne peut pas faire l'impasse sur l'évaluation par le comité national. Reste à savoir comment on considère l'addition de trois années de thèse et de trois années de post doc en regard de ce qui sera bientôt la loi. Pour le moment, le ministère refuse toute entrevue à ce sujet. Il sera nécessaire d'harmoniser les positions dans l'intersyndicale.

II.9 Evolution du droit syndical

Durant ce mandat, dans la plupart des EPST, des accords ont été signés sur l'accès aux listes mail des personnels pour faire l'information syndicale. Cette possibilité a permis d'avoir une politique de communication plus facile et plus ciblée. Reste que cet accord permet également l'expression d'organisations qui n'ont plus de base militante réelle.

II.9.1 Les accords de Bercy

L'accord sur la représentativité syndicale dans la fonction publique, dit accord de Bercy, a été approuvé par la CE. Des camarades se sont prononcés contre car, inquiets des conséquences de la loi d'août 2008 (qui inspire la loi du 5 juillet 2010 sur le dialogue social dans la Fonction publique) sur l'organisation syndicale. La mise en place de ceux-ci fait actuellement, par le vote qui aura lieu jusqu'au 20 octobre 2011 pour élire le comité technique et les CAP dans la quasi-totalité des EPST (sauf l'INSERM).

III l'enjeu de l'outil syndical

III.1 La CGT un outil syndical efficace pour défendre les personnels

Les luttes de 2008-2009 ont permis un accroissement du nombre des adhérents de 3,3% en 2009. C'est bien mais insuffisant, en regard des besoins. Toutefois depuis 3 ans les adhésions compensent au-delà des démissions (pour l'essentiel les retraités qui quittent le syndicat). Les efforts de syndicalisation sont insuffisants et le syndicat devra entreprendre des actions pour gagner de nouvelles adhésions.

Les retraités représentent environ 22% de nos effectifs, ce qui montre le dynamisme de l'activité en direction des anciens travailleurs scientifiques.

Notons toujours la faiblesse de la syndicalisation dans deux populations pourtant nombreuses dans les laboratoires, les personnels précaires et les doctorants. Là encore des initiatives doivent être entreprises pour s'adresser aux non titulaires et aux jeunes chercheurs en formation. La syndicalisation des précaires reste insuffisante, malgré les efforts que le syndicat a faits en direction de ceux-ci.

	Nbre adh dans fichier	Adh Non cotisant	Nbre de FNI versés	%	UGIC T	CGT	Retraités	Rapport FNI/tbre	PAC	Nvx Adhésion	Démissions
2011	1435									40	19
2010	1408	55	1354	-0,51%	972	90	292	10,23	1120	94	55
2009	1363	3	1360	3,26%	972	88	300	10,28	1105	126	81
2008	1317	0	1317	-0,30%	938	94	285	10,18	1065	91	112
2007	1337	16	1321	1,77%	965	112	244	10,27	1041	76	101
2006	1362	64	1298	-0,84%	952	100	235	10,50	1028	75	86
2005	1371	62	1309	0,38%	974	94	232	10,22	1000	101	65
2004	1341	37	1304	4,32%	994	85	219	10,10	983	112	79
2003	1305	55	1250	2,38%	963	93	187	9,96	926	111	68
2002	1259	38	1221	2,95%	957	89	171	10,06	901	86	62
2001	1225	39	1186	4,40%	948	79	151	10,20	857	90	73
2000	1207	72	1136	3,37%	944	81	104	10,14	780	90	80
1999	1185	86	1099	1,20%	917	95	84	10,14	742		
1998	1164	78	1086	1,59%	891	108	78	10,28	721		
1997	1160	91	1069		896	120	53	10,23	697		

III.1.1 Renforcer le syndicat : le nécessaire renouvellement militant

Renforcer le syndicat et améliorer son organisation est une nécessité. Nous avons, en dehors des CE organisé plusieurs réunions avec les secrétaires régionaux, mais les déplacements des membres du BN dans les sections ont été trop peu nombreux.

Le travail d'organisation du syndicat souffre de l'absence d'un secrétaire à l'organisation au BN. Il faudra renforcer cette activité d'organisation.

Beaucoup trop de sections, voire des régions entières, se réunissent peu, font peu appel aux élus ou aux responsables membres de la CE ou du Bureau national. Les tracts nationaux sont peu ou mal distribués.

Il importe que les sections se réunissent, organisent régulièrement des AG avec les personnels, que les camarades discutent avec les collègues et leur proposent l'adhésion. Beaucoup de camarades hésitent à entreprendre cette démarche essentielle.

III.1.2 Le rôle de la formation des adhérents

La formation des nouveaux adhérents est centrale pour le renouvellement militant comme pour l'activité globale du syndicat. Des formations courtes ont été organisées sur plusieurs sites. Elles sont appréciées, cet effort doit être poursuivi. Plusieurs journées d'études ont été organisées sur les thèmes suivants : la classification des qualifications », la réforme des retraites, le lien Recherche et Enseignement Supérieur et le lien Recherche Industrie, les propositions du SNTRS-CGT pour la Recherche.

III.1.3 Les finances du syndicat

Les finances du syndicat feront l'objet du rapport financier qui sera présenté devant le congrès. La commission financière de contrôle se réunit régulièrement, les budgets ont présentés chaque année devant la commission exécutive. Rappelons que durant ce mandat, la trésorerie a dû mettre en place COGETISE et doit en ce moment mettre en place la publication des comptes nationaux et des sections du syndicat.

III.1.4 Améliorer l'information (presse, mémento, guide du nouvel adhérent), des progrès à faire.

Les efforts du précédent BN pour mieux organiser les informations du syndicat ont été poursuivis. Malgré son coût, le *BRS* continue à être diffusé sous format papier, contrairement à de nombreux autres syndicats CGT. Une amélioration de celui-ci (caricatures) a été réalisée. Comme la très grande majorité des adhérents ont un accès internet, le *SNTRS-Info* organisé en série (documents, compte-rendu, dont les échos des sections) est envoyé par mail. Un « *En Bref* » sort régulièrement pour diffuser des communiqués du syndicat ou des informations importantes sur un support permettant l'affichage. Le site Internet du syndicat a été amélioré. Il est actualisé plus régulièrement et devient une référence sur les moteurs de recherche. Lorsque l'actualité est brûlante, il est contacté plusieurs centaines de fois par jour.

Pour doter les sections et les syndiqués d'informations sur leur statut et leurs droits, le mémento a toute son importance, mais il faudra lui garder son actualité.

III.1.5 Fonctionnement des instances du syndicat

La Commission Exécutive du syndicat s'est réunie en moyenne 6 fois et le CSN deux fois par an.

III.2 Rapport d'activité du Secteur Chercheurs du SNTRS-CGT

La Conférence Nationale Chercheurs s'est réunie chaque année depuis le dernier congrès, conformément aux Statuts du SNTRS-CGT. Les Conférences ont toutes eu lieu à Villejuif au siège du syndicat. Rappelons que ces Conférences sont ouvertes en premier lieu à tous les chercheurs syndiqués au SNTRS-CGT et ensuite à tous les syndiqués qui souhaitent s'impliquer dans l'activité en direction des chercheurs. Elles ont réuni selon les années entre 25 et 40 personnes. Les réflexions de ces Conférences sont précieuses pour les dirigeants et militants du syndicat qui y participent afin de bien saisir l'évolution des mentalités dans le milieu chercheur ainsi que l'impact des réformes de ces dernières années. Les interventions des collègues sont en général très intéressantes. Il est cependant regrettable que les intervenants nous transmettent rarement une version écrite de leurs interventions pour faire un compte rendu de ces débats.

Le Bureau du Secteur Chercheurs qui se réunissait au début toutes les deux ou trois semaines se réunit maintenant tous les deux ou trois mois notamment en raison des mobilisations syndicales (action dans les universités en 2009 et les retraites en 2010,...) et des rencontres avec les directions ou le Ministère. Ces réunions sont importantes. Ainsi, le Bureau du Secteur a joué un rôle significatif dans la définition de la position du SNTRS-CGT pour les élections au CS et aux CSI du CNRS en 2010. Il a aussi joué un rôle important au premier semestre 2011, dans la définition de la position du SNTRS-CGT sur les non titulaires et particulièrement les non titulaires chercheurs. Il est souhaitable que la fréquence de ses réunions augmente un peu.

L'activité « chercheurs » paraît maintenant bien intégrée dans les instances du SNTRS-CGT, ce qui explique que le besoin de fréquentes réunions du Bureau du Secteur se fasse beaucoup moins sentir. Dans ce sens, nous avons abandonné l'encart « chercheurs » qui avait été programmé pour quelques BRS chaque année. Il est souhaitable cependant que des Collectifs chercheurs locaux se réunissent au moins une fois par an pour discuter de leurs problèmes spécifiques, notamment pour préparer la Conférence Nationale Chercheurs.

III.3 Continuité syndicale et activité des retraités au SNTRS : pour défendre ses droits, pas de retraite syndicale !

Lorsqu'ils cessent leur activité professionnelle les adhérents peuvent rester dans leur section ou être rattachés soit à une section plus proche de leur domicile soit à la section nationale des retraités du SNTRS. Cette souplesse d'organisation favorise la continuité syndicale. Celle-ci est impulsée par la section nationale, y compris grâce à ses interventions auprès des sections locales et mise en œuvre par les sections locales qui seules ont le contact avec les camarades qui partent à la retraite. Actuellement, environ la moitié des syndiqués du SNTRS qui partent à la retraite restent adhérents. C'est une situation que d'autres syndicats de la CGT envient ; elle n'est cependant pas satisfaisante car plus que jamais les retraités doivent se mobiliser, avec les actifs, pour la défense de leur pouvoir d'achat, de leur qualité de leur vie et pour une société juste et solidaire.

Les adhérents retraités, parfois bien éloignés de leur ancien lieu de travail, soutiennent les activités du SNTRS, mais participent rarement aux réunions de leur section. Fin 2010, ils étaient 319 dont 93 à la section nationale et 226 rattachés à des sections locales. Certains retraités participent à la formation syndicale des nouveaux adhérents du SNTRS, d'autres continuent à militer dans les structures des CAES du CNRS et de l'INSERM. Il y a aussi ceux qui militent avec les syndiqués retraités CGT d'autres branches, dans leur ville, leur département. A la retraite, les syndiqués ont encore toute leur place à la CGT.

Les retraités qui continuent à militer dans les sections locales du SNTRS apportent leur expérience aux actifs et les déchargent éventuellement de tâches matérielles. A Orsay, où les retraités sont plus de 30, un collectif des retraités a été mis en place. A Paris, les retraités (environ 35) sont dispersés dans plusieurs sections et sur deux régions. Pour répondre à cette situation et mieux mobiliser les retraités, un petit groupe de travail inter sections et inter régions a été mis en place.

Le bureau de la section nationale des retraités se réunit environ une fois par mois, bien que les moyens de la section ne permettent pas le remboursement des déplacements des membres du bureau venant de province. L'activité syndicale est organisée en tenant compte de l'isolement de beaucoup d'adhérents : 41% ne sont pas reliés à Internet. Ainsi les appels aux manifestations indispensables pour inciter les retraités à y participer et les documents pour les deux AG annuelles et pour les congrès des différentes instances de la CGT sont envoyés par La Poste. Informer les retraités sur les activités et les prises de positions des instances de la CGT est une priorité de la section, car il est essentiel de contrecarrer les informations dont on nous abreuve et de donner celles qu'on nous cache. Ils reçoivent le BRS (SNTRS), Le Lien (FERC) et la première année d'abonnement à Vie Nouvelle (UCR-CGT), le magazine pour les retraités, est offerte aux nouveaux retraités par la section. Malheureusement la section n'a toujours pas abouti à ce qu'ils reçoivent Ensemble, le mensuel de la CGT que tout adhérent devrait recevoir. Au niveau de l'action sociale, la section doit améliorer ses relations avec les militants du SNTRS aux CAES du CNRS et de l'INSERM pour agir conjointement auprès des retraités.

Les retraités des sections locales et de la section nationale présents à la CE et au CSN du SNTRS sont à l'écoute des problèmes des actifs et apportent leurs expériences. A l'UFR-FERC, les retraités du SNTRS sont représentés à la CE par 6 élus dont un membre au bureau qui est également élu à la CE de la FERC comme représentant de l'UFR.

Les conférences nationales restreintes des retraités du SNTRS de 2009 et 2010 organisées par la section nationale des retraités en liaison avec les correspondants chargés d'animer l'activité locale des retraités ont eu pour objectifs l'actualisation des revendications spécifiques des retraités et l'amélioration de l'activité syndicale de l'ensemble des retraités du SNTRS.

S'il y a un consensus clair sur la nécessité d'accroître la mobilisation des syndiqués retraités contre toutes les mesures qui conduisent à une dégradation accélérée de leurs conditions de vie, il existe depuis plusieurs années des points de vue divergents sur les moyens d'y parvenir. Les CR de ces conférences ont été publiés dans les BRS N°442 et N°450. L'ordre du jour du 27^{ème} congrès du SNTRS, voté au CSN de juin 2011, comporte des propositions de modifications du statut des retraités du SNTRS ; actifs et retraités auront à décider des modifications à mettre en œuvre pour une meilleure mobilisation des adhérents retraités du SNTRS.

III.4 Une activité internationale insuffisante

Les relations bilatérales avec les syndicats de la recherche et de l'enseignement supérieur d'autres pays restent à un niveau très faible et sont encore sporadiques. Des relations ont été nouées avec les syndicats du Sénégal (SUDES), d'Algérie, de la Tunisie, d'Espagne et de Russie (Syndicat des personnels scientifiques de l'Académie des Sciences,). Le SNTRS a accru sa participation au secteur international confédéral. Il participe régulièrement au groupe international de la FERC. Le SNTRS a participé au colloque « activité scientifique et condition de chercheur » de la FMTS à l'Université de Marne-La-Vallée les 11-13 février 2009, soit en plein dans le mouvement du printemps 2009, ce qui n'a pas facilité la participation de nos camarades. Ce colloque a été suivi de la 20^{ème} Assemblée Générale de la Fédération (avec le départ d'André JAEGLE de la présidence de la FMTS et son remplacement par Jean-Paul LAINE). Nous avons été également présents aux 79^{ème} (avril 2010) et 80^{ème} (mai 2011) sessions du Conseil Exécutif de la FMTS. De même, nous avons participé au « council meeting » de l'INES (dont le SNTRS est membre) à Paris les 16-18 avril 2010. L'adhésion en 2007 de la FERC à l'Internationale de l'Education (IE), et par conséquent au Comité Syndical Européen de l'Education (CSEE) de la CES, devrait permettre au SNTRS une plus grande implication sur la politique européenne mais cela n'a pas pu encore se concrétiser du fait des difficultés de comprendre comment fonctionne une telle structure internationale et du peu de camarades disponibles pour aller à ces réunions internationales. Le SNTRS, comme d'autres organisations de la CGT (FERC, UGICT) et d'autres syndicats de la recherche (SNCS, SNESup) a signé l'Appel pour un contre sommet « Printemps 2010 ». Ce processus,

démarré lors des Forums Sociaux Européens, à l'initiative d'organisations essentiellement françaises (Fondation Sciences Citoyenne, ATTAC, FSU, FMTS, SLR, etc) s'est construite avec plusieurs moments forts : Contre sommet de Louvain (25-29 avril 2009), journée « Pour une Europe du Savoir » à Paris le 30 mai 2009. Il a débouché sur la mise en place d'un nouveau Forum Social spécifique pour la recherche, le Forum Mondial Sciences et Démocratie (FMSD), en marge du Forum Social Mondial, le premier ayant eu lieu à Belém (Brésil) en janvier 2009, le deuxième à Dakar (Sénégal) en février 2011. Même si le SNTRS n'a pas pu envoyer un camarade lors de ces deux FMSD, il a participé à leur préparation au niveau de la FMTS (dont un représentant était présent) et du collectif recherche CGT. Le SNTRS a participé très activement, avec la FERC, au « Contre G8 de l'Education et de la Recherche » à Dijon le 5 mai 2011 en co-animant plusieurs tables rondes (recherche et précarité).

Il manque toujours dans ce secteur des relations directes avec les syndicats de la recherche notamment au niveau européen mais surtout nous n'avons pas pu trouver un animateur au niveau du Bureau National suffisamment disponible pour participer régulièrement aux diverses réunions tant de préparation qu'aux diverses initiatives. De ce fait, le SNTRS s'exprime trop peu sur la politique européenne et les directives ou recommandations qui émanent des instances européennes ou d'associations scientifiques européennes. Des progrès sont à faire dans ce domaine, en prenant appui sur la fédération et la confédération.

III.5 Le SNTRS et l'intersyndicale

L'unité est pour le syndicat un enjeu fondamental. Elle a permis de développer les luttes de 2008-2009. Le syndicat est très fortement engagé dans l'intersyndicale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Néanmoins, nous maintenons notre conception de privilégier la recherche de l'unité dans l'action et de maintenir tant que nécessaire notre expression. Ce n'est pas toujours évident, dans la mesure où dans l'intersyndicale, certains de nos partenaires tendent à rechercher également des positions partagées de manière systématique. Nous avons également été à l'initiative de réunions spécifiques des syndicats des EPST, dans des périodes où les revendications des personnels de la recherche n'étaient pas toujours bien entendues par les syndicats d'enseignants. Cette situation nous a amené à développer des liens privilégiés avec le SNCS-FSU qui partage notre souci de maintenir les EPST dans toutes leurs prérogatives. Nous entretenons des relations de travail satisfaisantes avec le SGEN-CFDT EPST.

La situation dans les régions est caractérisée par l'affaiblissement de nombreuses forces syndicales de la FSU, voire la quasi disparition de celles de la CFDT. L'implantation de Sud ne compense pas le recul militant de nos partenaires. De la même façon, le réseau de SLR a quasiment disparu, il ne reste que sa structure nationale. Cette situation d'extrême éclatement est parfois encore compliquée par les positions locales du Snesup, dont certains adhérents participent parfois aux directions d'universités avec des forces pro LRU.

III.6 L'activité interprofessionnelle du syndicat dans la CGT

III.6.1 Les relations confédérales, l'Ugict

Nous avons une bonne participation aux groupes de travail confédéraux, notamment au pôle recherche, mais aussi dans d'autres collectifs. Le pôle recherche confédéral a vu son activité baisser par rapport à celle du précédent mandat. Cependant, le syndicat a participé à la totalité des réunions du pôle. Le SNTRS est régulièrement consulté par le représentant de la CGT au CSRT.

Il est plus difficile de connaître l'implication du syndicat au niveau régional dans les instances de type CCRRDT et CESR. Elles sont probablement diverses.

III.6.2 Les relations avec l'UGFF

Le SNTRS y tient pleinement sa place. Ainsi notre représentant participe aux différents groupes de travail. Le syndicat contacte l'UGFF et est contacté régulièrement par elle sur les aspects spécifiques des négociations en cours, catégorie B, précarité, etc. Une bonne coopération entre les représentants des syndicats de la recherche et de l'enseignement supérieur permet de faire prendre en compte nos positions.

III.6.3 Les relations dans la Ferc

La *branche recherche de la Ferc* a eu plus de mal à fonctionner, toujours en raison de divergences entre les syndicats de la branche, notamment sur l'appréciation portée sur la lutte dans la recherche, sur la démarche et sur un certain nombre de revendications. Notre appréciation est que la direction de la fédération ainsi que certains de ses syndicats estiment qu'en face d'un pouvoir dur et autoritaires, le champ d'action des syndicats est limité par des blocages de nature politique et que cela doit conduire à un refus systématique de la possibilité même de faire des contre propositions lors de réunions avec le ministère. La direction du syndicat ne partage pas cette position idéologique.

Un membre du Bureau du SNTRS a été élu au bureau de la Ferc à l'issue du congrès de la Ferc. Cet investissement du SNTRS devrait permettre d'améliorer les relations avec la fédération. En plus de la branche recherche, nos représentants participent régulièrement aux travaux de la Commission Exécutive fédérale et participent voire animent plusieurs groupes de travail fédéraux qui fonctionnent de manière constructive.

III.6.4 Les relations avec la Ferc-Sup

Nous sommes conscients de la nécessité d'un travail commun du SNTRS et de la Ferc-Sup dans les universités. Cette coopération se passe bien dans de nombreuses universités et elle a permis y compris des avancées significatives sur la précarité notamment. Il reste toutefois des difficultés à travailler au niveau national avec la Ferc-Sup. Le syndicat a en particulier réaffirmé sa volonté de garder une organisation spécifique dans les EPST, seule garantie réelle de notre capacité à défendre les organismes. Sur certains dossiers, nous avons pu avancer des positions communes (Saclay, par exemple), mais il reste un certain nombre de difficultés (voir chapitre sur les relations avec la FERC) pour réussir à agir réellement ensemble. L'autonomie des universités, ainsi que l'organisation de la FERC-SUP en « conglomérat » de syndicats rend difficile la tâche du collectif de direction de la FERC-Sup.

III.6.5 Les relations avec la CGT-INRA

Malgré des divergences d'analyse le travail avec la CGT-INRA a permis d'avancer ensemble sur plusieurs dossiers, liés à une volonté commune de défendre les EPST et leurs personnels : catégorie B, RGPP par exemple. Les liens locaux entre nos deux organisations devront être renforcés.

IV Situation au CNRS

IV.1 Bilan du CTP :

Au cours de la dernière mandature de nombreuses réformes ont conduit le CTP du CNRS à se prononcer sur des textes extrêmement sensibles : modification du décret organique, plan stratégique, création des instituts. Elles nous ont souvent contraints à adopter une position défensive. Mais le traitement de certains points à l'ordre du jour des CTP a été souvent le fruit d'une exigence des représentants des personnels. Les sujets les plus abordés au cours des dernières années ont été :

- L'organisation et l'orientation du CNRS. En plus du projet de plan stratégique et du contrat d'objectifs, d'autres dossiers visant à une réorganisation interne ont parfaitement illustré les changements: création d'une direction d'audit, poids et évolution de la direction du partenariat, réorganisation de la direction de la communication, le contrat de service, la DGG... La restructuration du CNRS s'est traduite par des changements à tous les niveaux et nous en avons été les témoins autant que les opposants.
- L'emploi. Il n'a cessé d'être un point important de notre opposition à la Direction.
- L'évaluation des qualifications : cette question fut l'une des plus abordées en CTP, que ce soit pour les chercheurs, les ITA, ou les procédures elles même. On peut citer : la bibliométrie, l'activité du Comité National, la politique de promotions, le cadrage de l'évaluation des ITA, la présélection, le fonctionnement des CAP, les concours internes, la reconnaissance de la qualification des corps infirmiers. De nombreux dossiers nous ont conduits à réaffirmer les valeurs que nous portons. Par ailleurs, la direction a pris conscience de l'importance que revête l'évaluation, et la présence de représentants de la filière RH dans les commissions d'interclassement autant que dans les jurys de concours le montre bien.
- La politique indemnitaire : ce fut un sujet très sensible. La PES pour les chercheurs et la volonté récurrente de la direction de mettre en place une modulation plus importante de la PPRS ont été l'occasion de vifs échanges. Cependant nous ne sommes pas satisfaits. Le SNTRS réclame depuis des années une information détaillée sur la politique indemnitaire, mais en vain.
- Les dossiers « statutaires » du CTP comme le bilan social, le bilan formation permanente, le bilan H&S, le bilan d'action sociale, ainsi que le rapport de la médiatrice / du médiateur. Ils permettent d'obtenir des données sur lesquelles nous nous appuyons. Nous avons souvent déploré l'insuffisance des moyens voire la baisse des financements de l'environnement social des personnels. Nous relevons de plus en plus des situations de souffrance des personnels ce qui a contraint la Direction à discuter avec les organisations syndicales d'une charte contre le harcèlement ainsi que d'un document sur les Risques Psychosociaux. Même si nous ne nous considérons pas satisfaits des résultats sur ces dossiers, certains se sont avérés plus constructifs puisque le SNTRS-CGT a voté favorablement le dernier plan handicap.

Dans le CTP, le syndicat a assumé son rôle en étant à l'initiative de déclarations ou d'un travail méthodique d'amendements des textes. Nous avons souvent contraint la Direction à s'exprimer sur des dossiers épineux (RGPP, politique indemnitaire, etc.). Le travail préparatoire se fait régulièrement en coordination avec les autres organisations. L'attention que la Direction porte aux expressions du SNTRS illustre bien l'importance de notre organisation dans le dialogue social, même si celui-ci s'avère parfois difficile

IV.2 CCHS du CNRS : Bilan de l'activité des représentants SNTRS-CGT

Le CCHS, instance de concertation dédiée à l'hygiène, la sécurité et la santé au travail s'est réuni 9 fois sur la période 2009-2011 sous la présidence d'A. Resplandy-Bernard (secrétaire général) pour l'année 2009 et X. Inglebert (DGDR) depuis 2010. Le CCHS, régi par le décret N°82-453 du 28 mai 1982, comprend 7 représentants du personnel et 5 pour l'administration. Le SNTRS-CGT a deux représentants et le reste de la représentation syndicale est la suivante : 2 SGEN-CFDT, 1 SNCS, 1 SUD Recherche EPST et 1 UNSA.

En 2010, le SNTRS-CGT, au nom de l'intersyndicale, est intervenu auprès de la direction pour l'organisation d'une 3^e réunion. Du point de vue réglementaire, l'avis du CCHS a été demandé sur :

- la nouvelle Instruction générale relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS (en 2010) (vote positif du SNTRS)
- la charte sur le harcèlement moral et la souffrance au travail (en 2011) (vote négatif du SNTRS)
- le projet de convention de délégation globale de gestion (en 2011 vote négatif du SNTRS).
- le dossier de demande de financement FIPHP en matière d'accessibilité des lieux de travail pour les personnes handicapées (en 2010 vote positif du SNTRS-CGT)

Du point de vue organisationnel, en 2010 le CNRS a nommé un nouveau coordinateur national de prévention et de sécurité et a embauché un nouveau médecin de prévention coordinateur national. Dans les deux cas le SNTRS-CGT, seul ou en intersyndical, est intervenu pour la consolidation de ces deux fonctions. Notamment en 2009, nous avons fait une déclaration concernant les dysfonctionnements de la CNPS.

En 2010, suite à nos demandes répétées, la CNPS a mis en place des indicateurs de prévention et de sécurité pour améliorer la maîtrise des risques professionnels. L'un des indicateurs mesure le nombre de documents uniques d'évaluation des risques professionnels. En 2011 à peine 50 % des unités CNRS ont un document unique à jour. Il faut savoir que l'évaluation des risques professionnels est une obligation réglementaire. Un représentant du SNTRS a participé au séminaire organisé à Castres sur l'évolution des conditions de travail.

En 2011, nous avons demandé, au nom de l'intersyndicale, l'inscription à l'ordre du jour de la réunion du problème de contamination radioactive des bâtiments de Strasbourg.

Les représentants du SNTRS-CGT ont sollicité, avant chaque réunion, l'ensemble des syndiqués du SNTRS pour faire remonter à l'administration les questions d'hygiène, de sécurité et de santé au travail. Il est à noter que le SNTRS a pratiquement posé toutes les questions diverses abordées lors des réunions.

Cela nous a permis d'intervenir sur (liste non exhaustive) : Le Dossier Sorbonne, L'Absence de réunion des CSHS de délégation ; La Délégation globale de gestion, Le Remplacement des médecins de prévention en délégation, Le Travail isolé, L'Enquête amiante, La Prévention des risques psychosociaux, La Mise en place de CHSCT au CNRS

Les représentants du SNTRS ont fait systématiquement un compte-rendu des réunions publié dans SNTRS-INFO (N°151, N°155, N°160, N°167, N°172, N°176 et N°180).

Les Représentants du SNTRS-CGT au CCHS du CNRS : A. Bouyssy, C. Debain, M. Lion, C. Lucas, C. Jouitteau

IV.3 Formation permanente : Bilan de l'activité des représentants SNTRS-CGT

La formation permanente est un élément important de la politique des ressources humaines, que ce soit en terme d'évolution des emplois ou en tant que facteur de progression de la qualification des agents.

Cependant, les transformations en cours des organismes de recherche et les politiques de réduction des dépenses publiques accentuent la tendance à la stagnation voire à la baisse du budget consacré à la formation permanente. Ainsi le budget CNRS de 2011 (10 600 K€) est retombé au niveau du budget de 2008 (baisse de 7,02% par rapport à 2010). Ce phénomène est aggravé par la fongibilité des budgets formation. Il n'y a même plus de référence au pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation.

La volonté affichée de faire de la formation un instrument stratégique de la politique de l'organisme, associée à cette stagnation des budgets, renforce la tendance à privilégier les besoins des unités et services et l'accompagnement de la gestion des ressources humaines et donc à marginaliser les aspirations individuelles.

Le syndicat intervient régulièrement pour demander une augmentation du budget affecté aux personnels pour améliorer leurs droits et instaurer une véritable égalité d'accès, une meilleure prise en compte des demandes individuelles. Il dénonce la politique de formation vue comme outil de gestion et demande une amélioration de l'information aux agents sur leurs droits, ainsi que l'application effective des nouveaux droits individuels.

Face aux difficultés budgétaires, les services formation s'adaptent en annulant des actions nationales (en 2010), en réservant l'accès aux stages aux seuls salariés de l'organisme, en refusant de prendre en compte des besoins non recensés dans les PFU (plan de formation d'unité), en tentant de faire assumer par les unités certains coûts de formation (frais de déplacement par ex) et de façon plus positive en développant des partenariats avec les universités ou les autres organismes. La vigilance et l'insistance du SNTRS permettent souvent de faire reculer la direction mais nos forces ne sont pas égales dans toutes les Délégations régionales.

Avec le renforcement du financement de la recherche sur contrat et l'explosion de la précarité, le SNTRS pousse la direction du CNRS à saisir le Ministère et les responsables de l'ANR afin que les établissements soient dotés de moyens complémentaires pour assumer l'environnement social des contractuels ANR.

Le SNTRS-CGT intervient dans le dispositif d'apprentissage au CNRS, notamment sur les critères de choix du maître d'apprentissage qui doit être du métier de l'apprenti et d'un niveau de qualification égal ou peu supérieur au métier préparé. Il rappelle que les apprentis n'ont pas vocation à se substituer aux emplois des unités ou des services, et qu'il s'agit là d'un engagement de formation. Depuis l'introduction de la possibilité d'apprentissage au CNRS, le SNTRS a été très ferme sur ce principe et a été souvent amené à récuser des dossiers de demande d'agrément de maître d'apprentissage. Les autres syndicats sont maintenant sur la même longueur

d'onde et on peut noter que la qualité des dossiers présentés par les délégations s'est régulièrement améliorée. Le syndicat demande qu'un suivi de l'insertion professionnelle des apprentis formés au CNRS soit réalisé.

Dans les années à venir, il est à craindre que la politique de suppression et de précarisation des emplois dans la Fonction Publique accentue encore la tendance à n'utiliser la formation que pour accompagner les redéploiements, favoriser la polyvalence des fonctions et la stricte adaptation aux postes de travail et la limiter aux objectifs fixés contractuellement par le directeur de laboratoire. Les agents eux mêmes intègrent l'idée de limiter leurs demandes de formation aux besoins strictement utilitaires

D'un autre côté l'organisation actuelle du dispositif de formation n'est même pas à la hauteur des objectifs affichés. Ainsi, par exemple, le CNRS n'est pas capable de fournir aux agents qui souhaitent une mobilité fonctionnelle ou géographique une liste des fonctions nouvelles ou de besoins en terme de compétences alors qu'il déclare vouloir favoriser la mobilité.

La remise en cause de droits anciens visant à élargir la formation au-delà de fins strictement utilitaires à court terme n'est plus un risque improbable.

Si on note l'implication de nombreux militants à titre individuel, notamment comme correspondant formation d'unité, on peut cependant déplorer que cette implication ne se retrouve pas dans les débats internes du syndicat. La formation permanente est très rarement l'objet de discussions à la Commission Exécutive comme dans les sections.

Et pourtant, la RGPP, les départs massifs à la retraite des prochaines années, la transformation radicale des conditions de travail dans les unités avec le développement de la recherche sur projet et son cortège de précarité font de la formation un enjeu revendicatif que nous aurions tort de laisser aux seuls "spécialistes syndicaux".

IV.4 Commission Handicap du CNRS

Le SNTRS-CGT siège à la Commission Handicap depuis 1999. Il a été moteur dans la mise en place du plan handicap 2008-2011 ainsi que dans celui qui sera entériné au mois de septembre pour la période 2011-2014. La reconnaissance du statut de chercheur ou ITA handicapé est une grande avancée et l'ouverture de postes spécifiques lors des concours externes chaque année permet au CNRS d'intégrer des personnels handicapés. Pour les chercheurs handicapés c'est un choix défendu par le SNTRS depuis la direction de B. Larrourou et cela n'a pas été chose simple ; le SNCS n'y était pas favorable. La communication envers les directeurs d'unités a aussi été une de nos revendications.

L'enquête handicap effectuée au sein du CNRS l'année dernière a permis de mieux cerner la représentation du handicap, tant du point de vue des personnels concernés que de celui de leurs collègues. Des efforts ont été accomplis en terme de sensibilisation et de communication (plaquette handicap, information au sein des délégations) mais restent encore à faire sur des points tels que le financement des postes et l'accessibilité aux locaux. Nombreux sont encore les directeurs d'unités et secrétaires généraux à croire que le financement matériel d'un poste relève des fonds de leur laboratoire alors que c'est celui de fonds spécialisés qui est utilisé (FIPHFP). Un autre exemple concernant la mobilité des personnels handicapés montre que la commission handicap et le SNTRS-CGT ont encore du travail à faire pour que les mêmes droits soient appliqués à l'ensemble des personnels. Les chances de mobilité (NOEMI) sont inexistantes et non chiffrables pour les agents handicapés, il n'existe quasiment aucune volonté de la part de la direction. Un autre point sur lequel le SNTRS-CGT se bat : la présence d'un représentant des personnels (style élu C) dans les commissions régionales de recrutements, ceci afin d'éviter les arrangements entre amis du genre : si un directeur d'unité à le choix entre un handicapé lourd et un léger il prend le léger sans que la compétence entre en compte. La direction refuse depuis des années cette disposition laissant aux délégués régionaux le choix.

La participation active du SNTRS-CGT à la commission, d'abord avec Jean Omnès, qui a signé le 1er plan, puis Gérard Euzenot, Carmen Sanchez et maintenant Frédéric Boller a obligé la direction à aller plus loin, notamment par le rôle de moteur joué par le SNTRS-CGT auprès des autres syndicats pas toujours avant-gardistes en la matière (voire frileux comme le SNCS). Autre point noir l'absence d'une véritable politique de reclassement qui au CNRS ressemble à un assemblage de "bonne volonté" plutôt qu'à un plan national concerté ; or les agents qui deviennent handicapés en cours de carrière doivent impérativement être reclassés suivant des critères bien définis.

Au niveau régional, même si des avancées ont été faites, il y a de grandes disparités dues au fait que c'est souvent laissé à l'appréciation du délégué. A Nice, le syndicat a imposé une commission régionale handicap avec un chargé de mission handicap.

Groupe de travail risques psychosociaux :

Le SNTRS-CGT siège au sein du « groupe de travail de prévention des risques psychosociaux ». Ces dernières années nous avons alerté à plusieurs reprises la direction sur la problématique de harcèlement et élargi notre réflexion en incluant la notion de souffrance au travail jusque là peu prise en compte.

En 2010 la délégation Midi-Pyrénées a organisé un séminaire sur l'évolution des organisations du travail. Le CNRS a mis en place une fiche individuelle des risques et conditions de travail en délégation ainsi que des cellules de veille sociale. Pour le SNTRS-CGT le travail de sensibilisation aux risques psychosociaux ainsi qu'à la souffrance au travail est primordial. Des actions inter-régionales ont été mises en place et nous demandons qu'elles soient déclinées dans toutes les délégations. Depuis trois ans nous demandons que les représentants syndicaux participent aux réunions de veille sociale dans certaines délégations. Cette année la circulaire sur le traitement des situations de harcèlement moral au travail a été votée par toutes les organisations syndicales hormis le SNTRS-CGT.

Nous avons demandé que dans la commission d'enquête mise en place les organisations syndicales soient représentées par des élus CAP ou du Comité National, point que la direction a refusé d'intégrer

Dans d'autres EPST des groupes de travail dans lesquels siègent des membres du SNTRS-CGT existent également ; c'est le cas de l'INRIA et de l'INSERM. Nous pouvons ainsi mieux partager nos réflexions et expériences au sein de ces groupes de travail

IV.5 Le fonctionnement des CAP

Au CNRS, le fonctionnement des CAP n'a pas été satisfaisant durant les années 2008-2011. La tendance a été au renforcement de l'autoritarisme, comme en témoigne la CAP disciplinaire des chargés de recherche qui a traité de l'affaire Geisler. Pour ce qui concerne les CAP ITA, les demandes de prolongation de stage et de licenciement sont en net accroissement. Trop souvent les CAP sont mises devant le fait accompli. Les dossiers arrivent trop tardivement dans l'année de stage et ne permettent pas aux membres des CAP de remplir leur mission. En ce qui concerne la défense des cas individuels au sein de l'ensemble des CAP, en cas de dossier nécessitant des précisions, des binômes peuvent être désignés (un représentant du personnel et un représentant de l'administration). Leur objectif est de fournir des compléments d'information à la CAP. Très souvent les élus SNTRS-CGT en ont fait partie. Les griefs formulés sont toujours professionnels, mais en pratique, les motifs véritables sont tout autres.

La sélection des dossiers pour l'avancement au choix fait l'objet d'une série de tri, qui commence au laboratoire, puis en région et enfin au niveau national. Les élus du SNTRS-CGT ont revendiqué la transparence au niveau local et régional et se battent pour que tous les dossiers puissent être examinés en CAP nationale, si les agents le demandent.

Enfin, pour ce qui concerne les procédures de mobilité ; le mouvement NOEMI n'est pas transparent. Les refus de mobilité ne font jamais l'objet d'une motivation. Le rôle de la Cap dans la mobilité des ITA doit redevenir central.

Le mode de fonctionnement de la commission de réforme ne permet pas de traiter les dossiers dans les meilleures conditions, car toute la procédure de traitement du dossier est faite sans qu'il n'y ait eu d'échange entre les agents concernés et les élus. Les élus interviennent en soutien dans les litiges".

Les élus en CAP ont été réunis à trois reprises (21/10/2009, 10/03/2010, 16/03/2011), afin de favoriser l'échange des pratiques et un groupe de travail a été mis en place en 2011.

IV.6 Le Comité national

La dégradation du fonctionnement du comité national continue. Avec la mise en place de l'AERES, il s'est replié sur l'évaluation des chercheurs et les élus ITA ont de plus en plus de mal à trouver leur place. Ils sont évincés des comités de visite organisés par l'AERES, sauf quand le laboratoire compte suffisamment d'ITA et qu'ils ont le soutien de la présidence de la section. La situation a également été difficile pour la mise en place de la Prime d'Excellence scientifique et pour le choix des médaillés du CNRS (qui donne le droit à la PES). La Direction du CNRS comptait sur les sections pour faire la sélection. Un grand nombre d'entre elles ont refusé de tenir ce rôle. Nos élus ont pris position contre la mise en place de chaires CNRS, aux dépens de l'emploi scientifique au CNRS, ils ont demandé que ces moyens soient dédiés au recrutement des chercheurs.

Les élus du Conseil Scientifique et des Conseils Scientifiques des Instituts (anciennement des Départements) ont pris position contre les structures d'excellence mises en place par le Grand Emprunt (Labex, Idex). Ils ont combattu la mise en place des auditions communes des concours chercheurs CNRS et INSERM. Ils ont eu à cœur de défendre, dans le Contrat d'Objectifs du CNRS avec l'Etat 2009-2013, l'unicité du statut des UMR et le rôle de tutelle scientifique et d'opérateur scientifique du CNRS auprès des laboratoires quel que soit l'établissement gestionnaire financier. 6 CSI sur 10 et le CS ont voté de motions de principe contre la Prime d'Excellence Scientifique la trouvant étrangère à la culture de l'organisme. Ils n'ont eu de cesse de demander que l'évaluation des unités propres et associées du CNRS demeure inscrite dans les missions du Comité National. Ils ont analysé et alerté sur l'impact négatif du financement par projets par l'ANR sur la vie des UMR et demandé de réinjecter les moyens financiers vers les organismes de recherche. Concernant la nouvelle procédure d'affichage de priorités scientifiques pour le recrutement des chercheurs, que le CNRS essaye de mettre en place à l'automne 2011, les élus SNTRS-CGT se sont prononcés clairement contre ce coloriage permettant l'affectation des postes des chercheurs aux structures du Grand Emprunt (Labex ou Idex) dans lesquelles le CNRS s'est engagé à mettre des moyens.

Les élus des sections ainsi que ceux des conseils scientifiques d'instituts ont été réunis à 5 reprises (CN : 8/10/2009, 7/10/2010, 17/03/2011, CSI et CSI : 7/10/2010, 17/03/2011)

IV.7 Rapport d'activité 2008/2011 de l'Action sociale

Action sociale interministérielle

Le gouvernement veut faire des prestations sociales une composante du pouvoir d'achat et de la rémunération globale des fonctionnaires. La CGT s'oppose à cette interprétation et rappelle l'article 9 du statut de la fonction publique de 1983 qui dit : les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives sont distinctes de la rémunération visée à l'article 20 de la présente loi et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir.

L'URSAFF considère que la participation des employeurs publics au financement des prestations sociales est taxable. Pour étayer son action, elle multiplie les contrôles et émet des redressements.

La CGT revendique l'application du statut et la révision de la circulaire conformément à la loi de 1983 et du décret de 2006, relatif à l'action sociale des agents de l'état pour que l'exonération soit expressément prévue et juridiquement encadrée.

Rappelons que le décret de 2006 exclut les agents CNRS du bénéfice des prestations sociales interministérielles puisqu'ils sont rémunérés par le CNRS. Ceci est contraire à l'article 9 du statut qui détermine le cadre des bénéficiaires des prestations sociales.

Action sociale du CNRS

Le budget primitif de l'action sociale du CNRS est composé d'une subvention d'état, complété par les ressources propres du CNRS. Celles-ci proviennent essentiellement de la restauration par le coût des repas payés par les agents.

Ce budget a évolué entre 2008 et 2010 de 30,16M € à 32,16 M €, soit une augmentation de 2 M €, ce qui correspond à une hausse de 6,63 % sur deux années. La subvention d'état représente 80 % du budget, les ressources propres du CNRS, 6,24 M€ en 2010, sont en augmentation significative + 9,64%.

L'élément majeur de ces trois dernières années a été la forte augmentation des personnels employés en CDD sur les ressources propres de l'organisme, en particulier ceux provenant des contrats de l'ANR (5 612 en 2008 à 7084 en 2010 - source CNRS). Ces personnels non permanents subissent la double peine, celle d'être précaire et de ne pouvoir bénéficier de l'ensemble des prestations sociales du CNRS. Sans contre partie financière de l'ANR et des autres bailleurs, le budget de l'action sociale et de la formation permanente est fortement impacté.

Le SNTRS-CGT a mené de nombreuses actions pour faire reconnaître leur droit et obtenir que le coût de l'environnement social et de la formation permanente estimé à 2 000 € par agent soit pris en compte dans les contrats de l'ANR.

Ces trois années pourraient être qualifiées de "pénurie sociale" car elles ont été marquées par une stagnation, voire une restriction des prestations sociales attribuées aux agents CNRS.

La restauration continue à représenter le premier poste de dépenses de ce budget avec un montant de 21 M € (61 %). Le CAES du CNRS reste le second poste avec un budget de 6 M € La médecine de prévention arrive en troisième secteur de dépenses avec un budget de 3 M € (9 %) représenté par les charges de personnel (coût des médecins, assistantes sociales, comité médical). L'ensemble de ces dépenses obligatoires (restauration, médecine du travail, frais d'infrastructures, prestations sociales de la fonction Publique) croissent régulièrement et elles équivalent à 75 % du budget social du CNRS.

Dans un contexte de crise du logement accentué par la crise financière qui frappe les plus jeunes en particulier les nouveaux entrants, la part du budget alloué au logement ne représente que 2% du budget de l'action sociale. Dans ces conditions, la réservation de nouveaux logements reste faible dans un contexte d'accroissement de la demande. En 2010, le parc locatif du CNRS disposait de 529 logements en IDF et 139 en province. De nombreuses demandes restent insatisfaites.

La politique de la petite enfance du CNRS est limitée à deux prestations; l'une collective : la réservation de berceaux en crèches, l'autre individuelle : le Chèque Emploi Service Universel préfinancé (CESU). Le nombre de berceaux en crèche reste notoirement insuffisant. Seulement 293 berceaux ont été réservés en 2010, 116 en IDF et 177 en province.

La prestation phare du CNRS, les CESU préfinancé bénéficie d'un budget en augmentation constante 533 000 € en 2010 (+ 29,1%). Le service du développement Social (SDS) affiche une volonté de privatiser la gestion des prestations sociales dévolue par convention au CAES du CNRS. En 2009, sous le prétexte fallacieux de mise en concurrence, la direction du CNRS a passé un marché restreint pour l'émission des CESU. Le groupe ACCOR a remporté le marché. Cette année, le SDS voulait récidiver en privatisant la gestion. La forte opposition syndicale menée par les représentants du SNTRS-CGT à la Commission National d'Action Sociale (CNAS) ont fait échouer cette tentative de privatisation. De plus, la DRH devrait confier au CAES du CNRS l'organisation de l'appel d'offre pour le marché de l'émission des CESU.

La garde des enfants impacte la vie professionnelle des femmes dans le cadre de leur déroulement de carrière. Le CNRS ne doit pas favoriser la réponse individuelle. Les membres du SNTRS revendiquent régulièrement à la CNAS pour obtenir les moyens nécessaires à une véritable politique de la petite enfance en faveur des parents. L'attribution des chèques vacances reste limitée compte tenu de la réglementation en vigueur. Le budget de 284 970 € en 2010 répond aux demandes. Le SNTRS revendique la hausse des plafonds d'attribution en vue d'élargir le nombre de bénéficiaires. Le CNRS a mis en place un système d'aides exceptionnelles remboursables en 2010 ; Le SNTRS s'est opposé à cette mesure qui tente à concurrencer les prêts solidarité du CAES.

Les membres du SNTRS sont intervenus seuls ou avec les autres syndicats à chaque CNAS pour revendiquer les moyens financiers indispensables qui permettront de conduire une action sociale digne de ce nom qui réponde à la demande croissante des agents et leurs familles. La baisse du pouvoir d'achat accentue cette forte attente. Une lettre ouverte a été adressé au directeur général du CNRS en décembre 2009 pour dénoncer cette situation de "pénurie sociale" ; elle est restée sans réponse à ce jour.

Le CAES du CNRS

De fin 2008 à 2011, les élus SNTRS au Conseil d'Administration du CAES du CNRS ont exercé leur action sur deux mandats.

Fin 2008, dans un mandat sous présidence SNCS et avec deux statutaires SNTRS (vice-présidence et secrétariat général), le CAES sortait tout juste des difficultés financières lorsque la direction du CNRS l'informait de la remise en cause de son engagement pour un

plan pluriannuel d'amélioration budgétaire. Dans son courrier, le Secrétaire Général du CNRS demandait la révision de la convention CAES/CNRS qui arrivait à échéance en mai 2009. La direction collégiale du CAES a fait face à cette situation en prenant les mesures nécessaires, tout en sauvegardant l'essentiel des mesures sociales, et en particulier son socle principal, les courbes de tarifs dégressifs.

Les discussions sur la nouvelle convention ont échoué en 2009, puis reprises lors du changement de direction au CNRS, ont enfin abouti en mai 2010. Animée principalement par les élus SNTRS pendant dix-huit mois, le front syndical resté uni a permis d'éviter une dérive vers l'action individuelle, d'empêcher la direction de « louer ses locaux au CAES » et de conforter l'affectation de personnels CNRS pour le fonctionnement du CAES. Cependant, l'engagement de progresser vers l'objectif d'une subvention activités diverses à 1% de la masse salariale, bien qu'inscrit dans la convention, est plus que théorique.

Durant ce premier mandat, l'action de nos élus a permis un net progrès de participation des agents, ce progrès du nombre de bénéficiaires étant visible dans tous les secteurs d'action du CAES. La direction collégiale de l'association s'est appuyée sur un accord intersyndical, qui fixait sa feuille de route pour quatre ans, et le SNTRS-CGT a proposé un nouvel accord pour la mandature 2011-2014.

Lors des élections de mars 2011, le SNTRS talonne le SGEN et prend la présidence, le SGEN la vice-présidence, le SNCS le secrétariat général et l'UNSA la trésorerie. Avec trois membres au bureau, les présidences des commissions enfance, solidarité-handicap et culture, les élus SNTRS-CGT mettront tout en œuvre pour faire progresser encore cet outil, véritable laboratoire social qu'est le CAES du CNRS.

Le contexte en ce début de mandat reste cependant marqué par la poursuite d'une forte augmentation du nombre de contractuels : le financement de l'action sociale de ces personnels précaires est partiel et aléatoire, et la proportion du budget de l'action sociale par rapport à la masse salariale est en baisse constante. De plus, les restructurations en cours de la Direction des Ressources Humaines sont plus qu'inquiétantes pour l'avenir, avec une volonté de répondre par avance aux exigences de baisse des coûts du gouvernement mis en œuvre par l'IGA-ENR.

IV.8 Les Elections au CNRS

CAP 2008 : La participation aux élections aux CAP continue à s'éroder ; il faut remonter à 2002 pour dépasser les 50%. Dans ce contexte, les résultats chez les chercheurs se maintiennent en voix et progressent en pourcentage, mais il n'en est pas de même chez les ITA. Le syndicat voit son score baisser de 3%. Il reste largement en tête chez les ITA ; seul SUD et principalement l'UNSA augmentent leur score.

CAP ITA

	Inscrits	Votants		BI.N	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		UNSA		FO		SUD Rech		Sud Educ	
2005	13761	6682	48,56	129	6553	2100	32,05	168	2,56	1528	23,32	635	9,69	941	14,36	539	8,23	607	9,26	35	0,53
2008	13805	6584	47,69	97	6487	1875	28,90	104	1,60	1372	21,15	449	6,92	1567	24,16	443	6,83	677	10,44	0	0,00
Différence	44	-98	-0,86	-32	-66	-225	-3,14	-64	-0,96	-156	-2,17	-186	-2,77	626	9,80	-96	-1,40	70	1,17	-35	-0,53

CAP Chercheur

	Inscrits	Votants		BI.N.	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		UNSA		FO		SUD Rech	
2005	11553	4971	43,03	68	4903	652	13,30	1868	38,10	1269	25,88	505	10,30	247	5,04	160	3,26	202	4,12
2008	11387	4776	41,94	41	4735	651	13,75	1828	38,61	1127	23,80	361	7,62	336	7,10	208	4,39	224	4,73
Différence	-166	-195	-1,09	-27	-168	-1	0,45	-40	0,51	-142	-2,08	-144	-2,68	89	2,06	48	1,13	22	0,61

CAP des TPN

	Inscrits	Votants		BI.N.	Expr.	SNTRS	
2005	145	76	52,41	4	72	72	100,00
2008	65	26	40,00	0	26	26	100,00
Différence	-80	-50	-12,41	-4	-46	-46	0

ITA + Chercheurs + TPN

Année	Inscrits	Votants		BI.N	Expr	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		UNSA		FO		SUD	
2005	25459	11729	46,07	201	11528	2824	24,50	2036	17,66	2797	24,26	1140	9,89	1188	10,31	699	6,06	844	7,32
2008	25257	11386	45,08	138	11248	2552	22,69	1932	17,18	2499	22,22	810	7,20	1903	16,92	651	5,79	901	8,01
Différence	-202	-343	-0,99	-63	-280	-272	-1,81	-104	-0,48	-298	-2,05	-330	-2,69	715	6,61	-48	-0,28	57	0,69

Comité National du CNRS 2008 : Comme pour les CAP, la participation est en baisse par rapport aux élections de 2004 (collège C : 41,11% de votants ; -7,21%). Au Collège C le SNTRS arrive toujours en tête en dépit d'une légère baisse (-1,17%) avec 47 élus C qui couvrent toutes les sections (sauf la 2). Malgré le scrutin uninominal, le syndicat a plusieurs élus dans les collèges A et B (2A1, 1A2, 5B1).

Année	Inscr its	Votants		Bl. N.	Ex pr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS		SUD		Autres	
2004	15 711	75 91	48, 32	20 9	738 2	29 79	40, 35	14 51	19, 66	45 4	6, 15	54 1	7, 33	14 88	20, 16	59	0, 80	37 7	5, 11	33	0, 45
2008	22 359	91 91	41, 11	22 8	896 3	35 12	39, 18	18 26	20, 37	16 3	1, 82	53 9	6, 01	21 20	23, 65	28 1	3, 14	41 4	4, 62	10 8	1, 20
Diffé rence	6648	16 00	- 7,2 1	19	158 1	53 3	- 1,1 7	37 5	0,7 2	- 29 1	- 4, 33	-2 -	- 1, 32	63 2	3,5 0	22 2	2, 34	37	- 0, 49	75	0, 76

CA du CAES 2011 : Pour le CAES également, un deuxième tour a été nécessaire. La participation diminue de 5% par rapport à 2007, le syndicat maintient son influence, à 24,4%. Sud et l'UNSA voit leur influence augmenter.

Année	Inscr	Votants		Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Snecs-Fsu		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-		Fo		Sud	
2007	29895	13480	45,09	273	13207	3223	24,40	2120	16,05	3473	26,30	1702	12,89	757	5,73	1037	7,85	895	6,78
2011	30100	12190	40,50	153	12037	2997	24,90	1774	14,74	3090	25,67	1024	8,51	1260	10,47	768	6,38	1124	9,34
Différence	205	-1290	-4,59	-120	-1170	-226	0,5	-346	-1,31	-383	-0,63	-678	-4,38	503	4,74	-269	-1,47	229	2,56

CS 2010. Les élections au conseil scientifique ont eu lieu simultanément avec celles des CSI. La participation n'est plus que de 32% chez les ITA, égale à celle du collège B1. Le SNTRS reste la première organisation chez les ITA, le SGEN perd son élu au profit de l'UNSA. Dans les collèges chercheurs et enseignants chercheurs, la nature du scrutin (uninominal), rend difficile l'élection des candidats du syndicat. Pour les CSI, le syndicat arrive en tête dans tous les instituts sauf à l'INSIS. Le SGEN a eu des difficultés à trouver des candidats dans l'ensemble des instituts. Malgré le scrutin uninominal, le syndicat a plusieurs élus dans les collèges B1 et B2.

2010	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS	SGEN	SNIRS	FO	SNPTES	SNCS	SUD	Autres
Collège A1	4487	2074	46,22	46	2028								
Collège A2	10572	2479	23,45	160	2319								
Collège B1	7144	2303	32,24	53	2550								
Collège B2	19111	3112	16,28	188	2924								
Collège C	23641	7718	32,65	224	7494	2096	1368	393	602	1576	356	788	315

CSI 2010

Instituts	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS	SGEN	SNIRS	FO	SNPTES	SNCS
INC	2966	1038	35	77	961	348			139	364	110
INEE	1442	468	32,45	25	443	155	95		43	97	53
INP	1784	595	33,35	39	556	208	120		61	167	
IN2P3	1700	590	34,71	35	555	204	153		47	83	68
INSB	5020	1502	29,92	82	1420	501	315		121	369	114
INSHS	3024	1083	35,81	85	998	370	260		100	146	122
INS2I	868	229	26,38	33	196	95			40	61	
INSIS	3009	976	32,44	70	906	274	168		88	303	73
INSMI	544	199	36,58	22	177	86			34	57	
INSU	3284	1037	31,58	65	972	296	210		141	228	97

V Rapport d'activité de la Section Nationale Inserm

V.1- Situation à l'Inserm :

V.1.1 Bilan Inserm 2005-2010 :

Développement des financements contractualisés et de la précarité. Le tableau ci-dessous, dont les données viennent des bilans sociaux et des rapports d'activités de l'Inserm, montre le basculement des sources de financements depuis la création de l'ANR en 2005 avec la montée en puissance des financements sur contrats (Ressources Propres) lesquels ont progressé de 220% en 5 ans alors que la subvention de l'Etat n'a progressé que de 32%. La part de ces ressources propres (contrats) est ainsi passée de 20% à plus de 38%.

De même, nous constatons la montée en puissance des emplois contractuels (essentiellement sur ressources propres), parallèle à celle des financements : sur 5 ans. Nous sommes ainsi passés de 1012 à 2394 CDD sur contrats à l'Inserm soit une augmentation de 136% ! Alors que pour la même période, l'emploi titulaire n'a augmenté que de 2,6% (1,1% pour les chercheurs, 3,8% pour les ITA) ! Ainsi, on est passé de 29% à 40% de personnels précaires à l'Inserm (CDD plus vacataires) !

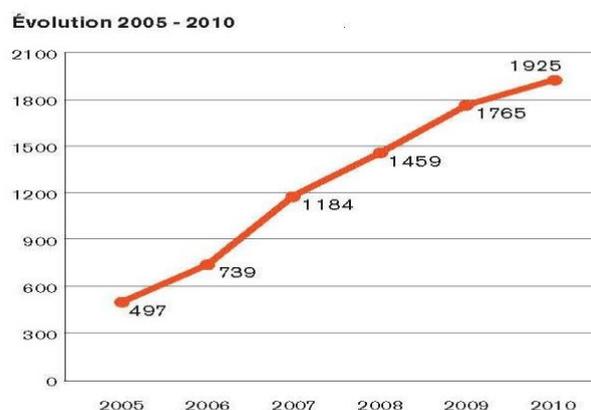
Chiffres extraits des Rapports d'activités et Bilans sociaux Inserm 2005-2008-2009-2010

Année	Rappel 2005	2008	2009	2010	Variation 2008-2010	Variation 2005-2010
Subvention d'Etat (SE) ¹	403	493	521	532	+7,9%	+32%
Ressources Propres (RP) ¹	104	256	322	333	+30%	+220%
Budget Total (SE+RP) ¹	507	749	843	865	+15,5%	+71%
<i>Pourcentage RP / Budget total</i>	<i>20,5%</i>	<i>34%</i>	<i>38%</i>	<i>38,5%</i>		
Emplois Budgétaires ITA ²	2774	2828	2859	2880	+1,8%	+3,8%
Emplois Budgétaires Chercheurs ²	2165	2173	2196	2188	+0,7%	+1,1%
Total Emplois Budgétaires ²	4939	5001	5055	5068	+1,3%	+2,6%
Emplois Contractuels ²	1012	2125	2259	2394	+12,6%	+136%
Emplois vacataires ²	1001	1143	1050	967	-15,4%	-3,4%
Total Emplois non permanents ²	2013	3268	3309	3361	+2,8%	+67%
Total Personnels ²	6952	8269	8364	8429	+1,9%	+21,2%
<i>Pourcentage Précaires / Statutaires</i>	<i>29%</i>	<i>39%</i>	<i>39%</i>	<i>40%</i>		

¹ En Millions d'euros

² Effectifs

Contractuels sur Ressources Propres Inserm



V 1.2. Réformes à l'Inserm de 2008 à 2011:

- Du Rapport Zerhouni AERES de l'Inserm (2008) à l'Aviesan (2009) :

Comme annoncé dans le précédent rapport d'activité de la section nationale, l'Inserm a été le premier EPST à être évalué par l'AERES (rapport publié le 13 novembre 2008). Cette « évaluation » a été largement contrôlée par l'Elysée, le président du comité de visite ayant même été reçu par N Sarkozy, lequel a annoncé, dès la publication du rapport de l'AERES, qu'il appliquerait à 100% leurs conclusions. Le rapport Zerhouni de l'AERES proposait de créer un Institut unique des Sciences de la Vie sous le contrôle direct du gouvernement. Déjà en mars 2008 lors de son arrivée, le PDG de l'Inserm, A Syrota, avait entrepris le découpage de l'Institut en 8 « Instituts thématiques ». Une modification des statuts de l'Inserm a été annoncée fin 2008 visant à adapter l'organisme à la restructuration de l'ensemble des sciences de la vie en renforçant le pouvoir de la Direction (le CA étant maintenant présidé par un PDG). Du fait d'une forte mobilisation des personnels devant le siège de l'Institut à Tolbiac, le Conseil d'Administration du 4 décembre 2008, qui devait voter ces modifications statutaires, s'est tenu pour la première fois hors les murs de l'Institut sous la protection des CRS et en l'absence des élus du personnels. Ces derniers ont été empêchés de pénétrer dans l'Institut par les forces de police et ont été prévenus au dernier moment du transfert du CA à Bobigny. Un recours au Tribunal Administratif a été déposé par le SNTRS, le SNCS et le SGEN, lequel n'a évidemment pas abouti (décision finale rendue en 2011 !). La création de l'Alliance Nationale des Sciences de la Vie et de la Santé « Aviesan » a été annoncée le 8 avril 2009. L'Alliance regroupe six établissements de recherche (CNRS, Inserm, CEA, Inra, Inria, IRD), l'Institut Pasteur, la Conférence des Présidents d'Université et les CHU. Elle définit, en lieu et place des organismes, les priorités scientifiques et les politiques de site. Elle intervient dans les choix de création d'unités, de fléchages de postes et d'investissements. Elle est organisée en 10 Instituts Thématiques Multi Organismes (ITMO). Les directeurs des ITMO sont nommés par les PDG des organismes impliqués. Ils sont entourés d'experts nommés. Avec l'Alliance, ce ne sont plus les instances des organismes qui se prononcent sur les priorités, les fléchages, les créations stratégiques d'unités, etc. Cette Alliance n'est pas une simple structure de coordination mais un outil pour un pilotage direct du gouvernement au service des intérêts de l'industrie pharmaceutique et des industries de santé.

- Du « Plan Stratégique » (2009) au « Contrat d'Objectifs » (2011) :

Le « plan stratégique », voté au Conseil d'Administration de l'Inserm le 3 décembre 2009, décline les choix du Comité Stratégique des Industries de Santé (CSIS) qui s'est tenu à l'Elysée le 26 octobre 2009. Il s'agit de faire prendre en charge par la recherche publique une partie de la R&D du privé et d'aligner la recherche des laboratoires publics sur les stratégies des groupes privés. Cette politique a été concrétisée par la signature d'un accord entre Aviesan et Sanofi-Aventis en 2010.

Une convention cadre a été signée entre l'Inserm et la Conférence des Présidents d'Universités (CPU) fin 2010, généralisant la mise en place de la Délégation Générale de Service (DGS) confiant la gestion des unités mixtes à « l'hébergeur », soit le plus souvent aux Universités. A noter que ces deux textes n'ont jamais été soumis au vote du Conseil d'Administration ni du Conseil Scientifique de l'Inserm. Le « Contrat d'Objectifs » (sans la partie « Moyens » !) a été voté au Conseil d'Administration de l'Inserm du 24 mars 2011, malgré l'opposition des représentants du personnel et celui d'une grande majorité du Conseil Scientifique. Un des objectifs affichés était une « harmonisation des pratiques d'évaluation », notamment en matière de recrutement, i.e. des « auditions communes » pour les concours de recrutements des chargés de recherche par les Commissions Scientifiques Spécialisées de l'Inserm et les Sections du Comité National (Institut des Sciences Biologiques ou INSB) du CNRS. Il s'agit d'une étape supplémentaire vers la fusion de l'INSB du CNRS et de l'Inserm. Annoncée en février 2011 sans aucune concertation des instances scientifiques et confiée à un comité ad oc nommé par les deux PDG du CNRS et de l'Inserm (comité Egly-Méchali), cette « harmonisation » des concours chercheurs imposait que les contours des sections SDV du Comité National et des CSS soient eux aussi « harmonisés ». Autre conséquence, le PDG Inserm a prolongé d'un an le mandat du Conseil Scientifique et des CSS afin que ces instances soient renouvelées en même temps que les sections du Comité National, en 2012. Ceci a suscité une forte réaction des instances scientifiques tant au CNRS (CS de l'INSB, CS CNRS) qu'à l'Inserm, appuyée par les organisations syndicales. Ainsi le projet de découpage des nouvelles CSS Inserm et des sections de l'INSB du CNRS a été celui imposé par les instances scientifique et non celui du comité ad oc. Lors du vote des nouvelles CSS au CTPC Inserm du 1^{er} juin 2011, nous avons eu la surprise d'apprendre que non seulement le PDG Syrota changeait le nombre (passant de 7 à 9 CSS) et le découpage des CSS mais qu'il modifiait aussi leur composition en diminuant le nombre d'élus (passant de 15 à 11 élus), en particulier en réduisant le nombre de DR et le nombre d'élus C ITA de 3 à 2 ! Devant l'opposition syndicale et particulièrement du SNTRS-CGT, A. Syrota a reculé partiellement en maintenant les 3 élus C (soit 12 élus par CSS). Nous avons voté contre ces modifications de la composition des CSS au CTPC et nous nous sommes abstenus au Conseil d'Administration du 9 juin 2011, le PDG ayant refusé de dissocier les votes sur la répartition des CSS et leur composition.

Enfin, l'Inserm a été, comme les autres EPST, concerné par l'audit des fonctions support dans le cadre de la mise en place de la RGPP. Cela s'est fait sans aucune transparence à partir de la fin de l'année 2010. Ce n'est qu'après avoir fortement exigé des informations qu'une première réunion entre la Direction et les syndicats eu lieu le 27 avril 2011. Au cours de cette réunion, la Direction fut particulièrement évasive sur les mesures en préparation afin d'éviter tout mouvement des personnels. Le rapport définitif de l'IGAENR devait être établi en juin-juillet 2011. Ce rapport sera présenté au Comité Technique en novembre et au Conseil d'Administration sans doute en décembre 2011.

- L'action du SNTRS-CGT contre les réformes à l'Inserm :

En 2008, A. Syrota expliquait que ses réformes avaient pour but de « simplifier » le système français de la recherche biomédicale, pour favoriser les « coopérations » entre les différents organismes, en particulier le CNRS ; ... et que pour les personnels de l'Inserm, rien ne serait changé, et même que l'Inserm était le mieux placé car ayant été choisi pour être à la tête de cette « révolution douce » ! Il faut reconnaître que ce discours a trouvé à l'époque un certain écho auprès des personnels de l'Institut, et aussi auprès de certains syndicats et de leurs élus, particulièrement ceux du CS Inserm (du SNCS et du SGEN), pour lesquels ce n'était pas l'Alliance qui fallait condamner mais le fait qu'elle n'était pas démocratique car sans élus des instances scientifiques ! Ainsi une majorité au Conseil Scientifique s'est dégagée pour approuver le plan stratégique de la Direction de l'Inserm en 2009, les élus SNTRS ayant voté contre. Le SNTRS-CGT fut le seul syndicat à exprimer clairement son opposition à la politique de découpage de l'Inserm en « Instituts Thématiques » puis à la création de l'Alliance Aviesan ! Ce sont nos informations régulières (Compte Rendus des CSS, des CS, des Conseils d'Administration, tracts sur ces réformes, ...) qui ont permis petit à petit de faire prendre conscience à l'ensemble des collègues, que cette Alliance n'était pas de la « coopération » mais une politique de pilotage de la recherche biomédicale par le ministère au service des industriels de la pharmacie et de la santé. Nous avons pu noter un changement progressif de la communauté scientifique de l'Institut avec notamment une méfiance grandissante envers la Direction: Ainsi, une large majorité du Conseil Scientifique a voté cette année contre le Contrat d'Objectif !

Les résultats du SNTRS-CGT aux élections aux CAP de 2010 (voir page 29) expriment cette évolution chez les personnels. Ils montrent qu'il existe à l'Inserm une forte opposition des personnels à ces réformes. Nous avons aussi organisé des réunions dans les Délégations Régionales Inserm, structures les plus concernées par l'audit des fonctions support de la RGPP, avec des participations très inégales. Il n'en reste pas moins que l'inquiétude est forte chez les personnels administratifs et notamment chez ceux des services informatiques (DSI). Une des tâches prioritaires de la section Inserm du SNTRS à la rentrée de septembre 2011 sera d'informer et d'organiser l'action sur les conséquences des mesures qui seront annoncées à partir des conclusions du rapport d'audit RGPP !

V.2- Actions syndicales spécifiques Inserm

- A l'Inserm, le SNTRS-CGT est la seule source d'informations

Aussi bien pour les chercheurs que pour les ITA, le SNTRS-CGT est le SEUL syndicat à fournir régulièrement des informations concernant l'Inserm.

Cela est vrai pour les résultats des travaux des Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS), en particulier les classements des demandes de création d'équipes ou d'unités, avec les notes de l'AERES : dès la fin d'une CSS ou du Conseil Scientifique (CS), le SNTRS-CGT diffuse ces classements à tous les personnels des unités concernées. Il faut noter que souvent les autres élus syndicaux des CCS ou du CS se réfugient derrière une soi-disant règle de confidentialité pour ne pas informer, et cela fait maintenant plusieurs années que les « comités de liaison » du SNCS pour les CSS ou le CS Inserm ont disparu ! Si bien que maintenant, il est admis et reconnu par de nombreux chercheurs et ITA, et aussi par de nombreux Directeurs d'unités, que s'ils veulent une information sur leur propre unité, il n'y a plus que le SNTRS pour leur répondre !

- Rencontre CGT et PDG d'Aviesan (2010) :

La CGT, associant recherche publique (SNTRS Inserm et CNRS), recherche pharmaceutique (CGT Sanofi-Aventis) et Hôpitaux (CGT Santé), avec le concours de l'UGICT (représentant la Confédération), a rencontré, à sa demande, André Syrota, PDG de l'Aviesan, le 5 janvier 2010. Cette initiative montre l'intérêt d'un syndicalisme confédéré permettant d'analyser ensemble les conséquences de la mise en place de cette Alliance aussi bien pour les personnels de la recherche publique et ceux de la recherche pharmaceutique, lesquels sont confrontés à des fermetures de centres de recherche en France et à des centaines de licenciements, et aussi ceux des Hôpitaux qui sont face à la réforme Bachelot avec là aussi de nombreuses fermetures de centres de soins. La CGT se doit aussi de réfléchir tous ensemble à des propositions de véritables coopérations entre ces trois secteurs d'activités. Ainsi, la section Inserm SNTRS a été invitée au collectif confédéral CGT « système de santé », chargé de rédiger des propositions interprofessionnelles.

- Campagne d'explication et de mobilisation sur le classement régional des ITA : « Etes-vous A ou B ? »

Depuis 2005, la Direction de l'Inserm a mis en place un classement régional des ITA (A ou B) lequel est utilisé par la DRH lors des réunions de promotion des CAP pour exclure de fait les dossiers de tous les agents classés B ! Après avoir dénoncé cette situation dans les CAP avec nos élus, nous nous sommes aperçus que la plupart des ITA ne connaissait pas ce système de classement et évidemment ignorait leur situation personnelle ! En 2009, nous avons alors lancé une pétition par mail à tous les ITA leur demandant « Etes-vous A ou B ? » afin d'exiger la transparence de ce classement dans le dossier personnel de l'agent ! Nous avons eu environ 600 réponses positives sur plus de 2800 ITA ! Nous avons ensuite mené une campagne lors des 2 mois pendant lesquels les agents remplissent leur dossier et ont les entretiens avec leur hiérarchie pour qu'ils exigent de connaître leur « note » auprès des responsables RH en région ! Cette campagne s'est poursuivie lors des réunions des CAP pendant 2 ans jusqu'aux élections des CAP 2010 ! Notre profession de foi pour les ITA avait pour titre « Etes-vous A ou B ? » A ce jour, nous pouvons affirmer que, grâce à cette campagne du SNTRS, les ITA Inserm savent maintenant la signification des notes A et B, et qu'ils n'hésitent plus à exiger de la connaître auprès des RRH. Ils font aussi pression sur leur Directeur d'Unité. Si bien que nous avons même reçu des lettres d'ITA de

centres de recherche au PDG de l'Inserm protestant sur le fait que leur DU n'avait pas pu se rendre aux réunions régionales, ce qui s'était traduit par le fait que leur dossiers n'avaient pas été défendus.

- U564 à Angers (dérives sectaires)

Les organisations syndicales de l'Inserm ont été alertées en septembre 2009 par trois salariés de l'Inserm travaillant à Angers dans l'Unité 564 à propos de la situation difficile qu'ils subissaient due aux pressions exercées sur les membres de l'Unité par des personnes liées à un groupe à dérive sectaire. En présence de ces faits, la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (MIVILUDES) a été saisie et a mené une enquête sur ce groupe à Angers. Les organisations syndicales de l'Inserm se sont inquiétées de l'évolution de cette situation autour de l'unité Inserm 564 et ont demandé une entrevue à la Direction générale de l'Inserm, celle-ci ayant eu lieu le 7 janvier 2010. De plus nous avons été informés d'une possible infiltration de structures de l'Inserm par des organisations à dérive sectaire ou ésotériques, en particulier dans le cadre de la formation permanente : le guide des formations « management » de l'Inserm renvoyait à un certain nombre d'ouvrages dont les auteurs sont connus pour verser dans l'ésotérisme ; la Délégation Régionale de Rennes organisait des cours d'Anglais dont le prestataire était une société d'Angers, dont le programme de formation était plutôt douteux. Suites à ces démarches, la direction de l'Inserm a cessé toute relation avec cette société et a retiré toutes les références douteuses de la brochure sur les formations en management. Par contre, la Direction de l'Inserm, tant au niveau national que régional, a toujours refusé de défendre les personnels de l'U564 victimes de cette situation, renvoyant à une pseudo « neutralité » entre les 2 parties, voire à un soutien évident aux personnes liées au groupe à dérive sectaire en cause, celles-ci étant défendues par la Direction de l'Université d'Angers, laquelle avait manifestement des intérêts allant bien au-delà de cette affaire, en particulier sur le contrôle des unités de recherche Inserm à Angers ! Ainsi, ceux à l'origine des harcèlements se sont déclarés eux-mêmes « victimes » et ont engagé des poursuites contre ceux qui ont eu le courage de dénoncer ces dérives sectaires ! Le SNTRS-CGT continuera de défendre les personnels victimes de ces agissements malgré les pressions de toutes sortes. Affaire à suivre

- CTERNHI

En 2009, les salariés du CTNERHI (Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations), unique centre de recherche spécifiquement dédié au handicap en France, ont lancé une pétition pour faire entendre leurs voix contre la disparition annoncée du CTNERHI et leurs licenciements, avec le soutien du SNTRS-CGT, qui a des adhérents au CTNERHI depuis plusieurs années. Le SNTRS-CGT s'est aussi adressé aux ministères concernés (Santé et Recherche), à des personnalités comme Axel KAHN (AK exerçait des responsabilités qui justifiaient la demande d'entrevue), et à la Direction de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP), intéressée par la reprise des activités du CTERNHI. Grâce à cette mobilisation des personnels et du soutien de la communauté scientifique, avec l'aide active du SNTRS-CGT, le centre de recherche sur le handicap a été repris en janvier 2011 par l'EHESP et chacun des salariés s'est vu proposer un nouveau contrat de travail au sein de cette école. Le nouveau centre reste sur Paris et devient une Maison des Sciences Sociales du Handicap au sein de laquelle les salariés de l'ex-CTNERHI poursuivront et développeront leurs activités.

- CépiDc

Le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc) de l'Inserm a pour missions la production annuelle de la statistique des causes médicales de décès en France, la diffusion des données et les études et recherches sur les causes médicales de décès. Le Centre était localisé au Vésinet depuis 1972. Il a déménagé en mars 2011 au Kremlin Bicêtre afin de s'intégrer dans le pôle d'épidémiologie « Villejuif Bicêtre ». Cette relocalisation a posé bien évidemment des problèmes de transport et de coûts aux personnels dont le lieu d'habitation est au voisinage du centre. Cela a concerné la moitié du personnel notamment ceux exerçant des fonctions spécifiques, le codage et la certification électronique, mais aussi le secrétariat. Le SNTRS-CGT, mandaté par les personnels du CépiDc, a entrepris des démarches auprès de la Direction de l'Inserm afin d'obtenir une négociation collective et un suivi des cas personnels. Le syndicat a aussi attiré l'attention du Ministère de la Santé sur le fait que les conditions dans lesquelles la Direction de l'Inserm gère cette relocalisation font courir le risque que le CépiDc ne soit plus en mesure de fournir en temps réel les causes médicales de décès en cas d'alerte et/ou de catastrophe sanitaire.

V.3. L'influence du SNTRS-CGT à l'Inserm

Depuis la dernière Conférence Nationale à la date de rédaction de ce rapport, plusieurs élections ont eu lieu à l'Inserm : la Commission Consultative Paritaire (CCP) des non titulaires en 2009, les Commissions Administratives Paritaires (CAP) en 2010, avec une élection supplémentaire à la CAP 7 (AT) en 2011, le Comité National d'Action Sociale (CNAS du CAES) en 2011.

Du fait du renouvellement des CAP en 2010, l'Inserm est un des seuls EPST à ne pas avoir à refaire de nouvelles élections aux nouveaux Comités Techniques en octobre 2011 pour déterminer la représentativité des organisations syndicales. Cela se fera lors des prochaines élections générales de la Fonction Publique en 2014. En conséquences, les mandats des CAP et des CCP devrait être prolongés jusqu'à cette date.

D'autre part, le mandat des Commissions Scientifiques Spécialisées et du Conseil Scientifique (CS) a été prolongé d'un an par le PDG de l'Inserm pour que les prochaines élections se fassent en même temps que celles du Comité National du CNRS, à savoir en 2012.

V.3.1 Elections aux CAP Inserm 2010-2013 : une forte progression du SNTRS CGT qui devient la première organisation syndicale

Ces élections ont été marquées par un recul de la participation pour l'ensemble des corps, (directeurs de recherche compris) Malgré cela, les résultats montrent la très large confiance de l'ensemble des personnels vis-à-vis du SNTRS-CGT qui redevient très largement le premier syndicat (avec 37,8%, + 11,8%) pour l'ensemble Chercheurs-ITA. Il obtient 14 élus au total. Le SNTRS-CGT va ainsi doubler le nombre de ses représentants au Comité Technique Paritaire Central (CTPC) de l'Inserm, passant de 2 à 4 sièges, dont un pour le collège Chercheur, ce qui est une première !

CAP Chercheurs + ITA	SNTRS	SGEN	SNIRS	SNCS	CFTC
2004	29,3	24,6	16,8	20,5	8,8
2007	26,0	28,5	15,3	17,4	12,8
2010	37,8	23,9	13,8	16,5	8,0

Collèges ITA : Le SNTRS-CGT confirme sa première place chez les ITA avec 48,6%, + 13,1%. Le SNTRS-CGT est arrivé largement en tête dans toutes les CAP ITA.

CAP ITA	SNTRS	SGEN	SNIRS	CFTC
2004	40,1	24,9	19,3	14,7
2007	35,5	28,0	15,4	21,1
2010	48,6	24,0	14,7	12,7

Collèges Chercheurs : Le SNTRS-CGT progresse très sensiblement chez les chercheurs avec 19,5% soit une progression de 8%.

Chez les Directeurs de Recherche, le SNTRS-CGT dépasse pour la première fois les 10%, avec 12,2%, + 6,6% (pas d'élu). Chez les Chargés de Recherche, le SNTRS-CGT devient même le deuxième syndicat avec 25,5% (+9,5%) et garde 1 élu en CR1. Il passe devant le SGEN CFDT (20,1%) et devant le SNIRS CGC (11,3%) et derrière le SNCS FSU (43,1%)

CAP Chercheurs	SNTRS	SGEN	SNIRS	SNCS
2004	13,2	22,5	13,2	51,1
2007	11,4	29,4	15,2	44,0
2010	19,5	23,8	12,3	44,4

Election partielle à la CAP 7 (AT) en 2011 : Il faut noter qu'il n'y a eu que 29,3% de votants (contre 41,8% en 2010) mais cette élection était isolée à la CAP 7 ! Le SNTRS-CGT augmente encore sa représentation à la CAP 7 (AT) par rapport aux élections de 2010 : nous passons de 62,5% à 71,4% (soit une hausse de 8,9%). Nous avons 3 élus sur 4 (1 en ATP1 et 2 en ATP2). Le SGEN CFDT se maintient à 18,7% (-0,6%) et garde un élu en ATP1. La CFTC continue de baisser avec 10,4% (-8,4%) et perd son élu à la CAP 7.

CAP 7 (AT) 2011	SNTRS	SGEN	CFTC
2010	62,5	18,8	18,8
2011	71,4	18,2	10,4

V.3.2. Election au CNAS du CAES 2011 :

Le SNTRS-CGT en net progrès et la majorité SNTRS-CGT et SNCS-FSU renforcée ! Malgré une petite baisse de la participation (environ 2%, de 40% à 38%, même s'il y a plus de votants en 2011 mais aussi plus d'inscrits), le SNTRS-CGT est le syndicat qui progresse le plus : de 25,9% à 30,4% soit + 4,5%. Le SNCS FSU progresse légèrement passant de 25,05% à 25,8% soit plus 0,7%. La majorité sortante SNTRS-CGT et SNCS FSU passe ainsi de 50,8% à 56,3%, ce qui indique que les agents Inserm ont largement approuvé notre bilan. Le SGEN CFDT continue de baisser passant de 36,9% à 33,4% soit une baisse de 3,5%; même s'il reste encore de peu en tête, situation pouvant s'expliquer par le poids non négligeable du vote des retraités CAES, largement acquis au SGEN, ce qui explique la différence avec les résultats des CAP Inserm où en 2010 le SNTRS-CGT était largement en tête avec 38% des voix. Le SNIRS CGC perd encore des voix passant de 12,2% à 10,4% soit une perte de 1,8%.

CAES	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNCS	
2005	24,7	(4 élus)	40,7	(7 élus)	11,7	(2 élus)	22,9	(4 élus)
2008	25,9	(5 élus)	36,8	(6 élus)	12,2	(2 élus)	25,1	(4 élus)
2011	30,4	(5 élus)	33,4	(6 élus)	10,4	(2 élus)	25,8	(4 élus)

Malgré ces changements de pourcentage, la répartition des sièges demeure la même qu'en 2008 : 6 sièges pour le SGEN, 2 pour le SNIRS, le SNTRS-CGT avec 5 sièges et le SNCS FSU avec 4 sièges gardent ensemble une majorité leur permettant de continuer ensemble de gérer le CAES pour ce mandat 2011-2015. Ainsi, Françoise MUZEAU reste la présidente SNTRS-CGT du CAES Inserm

V.3.3. Election à la CCP non titulaires 2009

Il y a une seule CCP commune ITA-chercheurs (6 postes) avec une élection sur sigle syndical. La participation a été de 11,2%. Le SNTRS CGT est arrivé largement en tête avec 36,9%. Nous obtenons deux sièges sur 6. La « surprise » est venue de la deuxième place de la CFTC avec 24,8% et 2 sièges ! Il semble qu'elle ait bénéficié des votes des CDD de l'administration, certains de ces CDD étant des CDD de "haut niveau". Le SNCS-FSU est arrivé en troisième position (19,15% et 1 siège), ce qui est attendu vu le caractère intercatégoriel de la CCP. Le SGEN CFDT n'est arrivé que 4^{ème} avec 18,4% (1 siège), ce qui est plus surprenant pour un syndicat inter catégoriel ayant eu une position dominante pendant longtemps à l'Inserm. Enfin, le SNIRS CGC a été complètement inexistant (1 seule voix !).

Ce résultat confirme la tendance générale, tant dans les EPST qu'à l'université ou dans les écoles, montrant que les personnels non titulaires ont une forte sympathie pour la CGT ! Cela nous donne une grande responsabilité à leur égard pour mieux les défendre et porter leurs revendications.

Mais durant ce mandat, cette CCP des non titulaires n'a jamais été mise en place par l'administration de l'Inserm !

V.4 La vie de la Section Nationale Inserm

V.4.1 Effectifs

Globalement, nous avons augmenté le nombre d'adhérents en activité à la section Inserm (146 en fin 2007, 166 en août 2011, soit plus 20), mais avec des disparités entre nouvelles adhésions (+44) et départs (-24). Celles-ci sont en grande partie (la moitié) dues aux départs à la retraite (12) qui progressent, 3 pour mutation, 2 pour raisons financières, 1 pour longue maladie et 6 pour problèmes vis à vis du syndicat (désaccords ou raisons personnelles).

Année	Nb Adhérents	Adhésions	Démissions	Bilan
2007	146			
2008	156	+14	-4	+10
2009	160	+11	-7	+4
2010	164	+14	-10	+4
2011 (août)	166	+5	-3	+2

Ce qui est important est le fort taux de renouvellement des adhérents de la section Inserm (près du tiers de nos adhérents a adhéré depuis 2008 !). Ceci pose la nécessité de la formation syndicale de ces nouveaux camarades : une seule session de formation SNTRS (commune Inserm CNRS) a eu lieu ces dernières années. Mais aussi cela a permis un renouveau à la Commission Exécutive de la section Inserm et parmi nos nouveaux élus aux CAP et au CAES. Il sera important au prochain mandat que certains de ces nouveaux adhérents puissent accéder aux responsabilités syndicales tant à la section Inserm qu'au SNTRS-CGT national.

V.4.2 Sections

Nous ne pouvons que faire le constat que globalement les sections locales ont mal fonctionné. Nous ne pouvons nous en satisfaire. Malgré l'engagement, pris lors de nos dernières Conférences Nationales (2005 et 2008), de faire de la relance des sections locales une priorité, nous n'avons pas pu mettre en pratique ces bonnes résolutions. Mais maintenant, cela devient une urgence et il faudra rapidement assurer le renouvellement des responsables de certaines sections. De même, nous avons fait le constat que les militants du SNTRS-CGT à l'Inserm sont tous pris dans au moins un mandat électif (CAP, CSS, CAES, ...), voire même plusieurs pour certains, ce qui se traduit par de réelles difficultés à assurer une activité syndicale sur le lieu de travail. Nous avons choisi durant ce mandat de donner des décharges syndicales de services (1/2 à 1 journée par semaine) à certains camarades s'engageant à assurer une activité locale régulière (permanence, affichage syndical, accompagnement des défenses individuelles, ...). Nos résultats aux CAP 2010 nous donnent des moyens supplémentaires en décharges syndicales pour continuer dans cette voie.

V.4.3. Communication et presse syndicale

L'utilisation systématique du courrier électronique aussi bien pour des informations, des tracts, des comptes rendus nous a amené petit à petit à ne plus éditer de journal papier « SNTRS INFOS Inserm ». Nous avons diffusé par mail des « SNTRS Infos Inserm » « spécial Comptes Rendus ». Nous avons eu de réelles difficultés à obtenir des listes de diffusion de mail complètes des agents (en utilisant les listes électorales) mais, après des années de demandes syndicales auprès de la Direction de l'Inserm, nous avons enfin eu en juin-juillet 2011 des réunions de concertation en vue de la mise en place officielle de la possibilité d'utilisation de la messagerie électronique des agents Inserm par les organisations syndicales (cela devrait être acquis à un prochain CTPC en septembre 2011 pour une application en octobre 2011!).

La mise à jour du site national WEB du SNTRS-CGT nous a permis de mieux utiliser internet pour la diffusion d'informations en créant une page spécifique pour la section nationale Inserm où on peut facilement trouver les coordonnées de tous nos élus, les derniers comptes rendus des diverses instances (CA, CS, CTPC, CSS, ...) ainsi que nos communiqués de presse et nos tracts.

V.4.4 Structures de la Section Inserm (Bureau, CE)

La fréquentation de la Commission Exécutive de la section nationale Inserm est d'environ 10 à 20 personnes en moyenne, ce qui est insuffisant, surtout en ce qui concerne les élus en CSS (membres de droit selon nos règles actuelles). La CE Inserm s'est réunie régulièrement (7 CE en 2009, 8 en 2010, 6 jusqu'en septembre 2011). Le Bureau Inserm s'est réuni régulièrement mais environ autant de fois que la CE ! (9 BI en 2009, 8 en 2010, 6 jusqu'en septembre 2011) avec 4 à 8 camarades en moyenne. Cela veut dire qu'en fait nous avons eu un Bureau entre chaque CE, ce qui est insuffisant ! Cela provient peut être de l'augmentation du nombre de permanents sur décharges syndicales à la section Inserm (un seul avant 2008, 2 de 2008 à 2009, 3 depuis 2009, et maintenant 4 à partir d'octobre 2011, grâce à nos résultats en CAP) La prochaine Conférence Nationale de la section Inserm aura à renforcer le prochain Bureau Inserm en s'assurant d'une participation plus régulière, ceci étant aussi valable pour la prochaine CE Inserm. Nous avons aussi organisé 4 réunions de nos élus en CAP et aussi 4 réunions des élus aux CSS-CS entre 2009 et 2011, soit au moins une réunion par an, ce qui est une nécessité à maintenir.

V.5 Quels enjeux pour la section nationale Inserm ?

Le syndicalisme à l'Inserm a été essentiellement délégataire. Les limites historiques de cette conception ont été atteintes. Il faut revenir à un syndicalisme dans lequel les salariés sont acteurs. Il faut que le SNTRS-CGT incite et accompagne les personnels dans leur lutte pour résoudre des situations concrètes qui se posent dans les laboratoires et les services. Mais c'est là que réside la faiblesse du SNTRS à l'Inserm, la majorité de ses adhérents sont isolés. Les départs en retraite, les incessantes restructurations sur les sites ont fait disparaître la plupart des sections syndicales. Ce handicap est accru par le fait que bon nombre d'adhérents sont absorbés par leurs tâches d'élus dans les multiples instances de l'organisme.

Le rapport d'activité est la traduction de cette situation étant essentiellement celui du bureau Inserm du syndicat. Or, le syndicalisme de lutte ne peut se réduire à quelques militants aussi actifs et dévoués soient ils.

La création de sections syndicales sur les lieux de travail doit être au cœur de la réflexion de la Conférence Nationale Inserm. Cette réflexion doit intégrer les profondes restructurations en cours sur les sites de recherche. Il y va de l'avenir de la CGT à l'Inserm.

VI Rapport d'activité de la Section Nationale Inria

VI.1 Faits marquants à l'Inria entre 2009 et 2011

Vie syndicale : Le départ en retraite de la secrétaire de la section Inria, Danièle Steer, a nécessité de mettre en place une nouvelle organisation. La section Inria s'est organisée en 3 sous-sections, où se trouvent la majorité des adhérents : Grenoble, Rocquencourt, Sophia Antipolis. Les adhérents des autres centres de recherche sont rattachés à l'une ou l'autre de ces sous-sections. 3 référents rassemblés sous l'alias cgt@inria.fr correspondent avec la direction de l'Inria.

La période a été propice à la syndicalisation, avec une progression des adhésions notamment parmi les informaticiens.

Pour faciliter notre communication vers les personnels, nous avons obtenu des listes de diffusion pour les syndicats. Nous avons ainsi en particulier pu diffuser un premier numéro d'Inria Mineurs, la lettre de ceux qui creusent (en référence à la lettre d'information de la direction de l'Inria, intitulée Inria Majeures), qui dénonce sur un mode humoristique la nouvelle identité, le mal-être à l'Inria, etc.

VI.2 Résultats des élections :

À l'Inria, 3 syndicats sont présents : le SNTRS-CGT, le SNCS-FSU et le Sgen-CFDT. Le SNTRS-CGT a globalement vu ses résultats s'améliorer. Il est le premier syndicat chez les ITA.

En 2009 ont eu lieu des élections aux CAP et au CTP. Aux CAP des ITA, nous avons obtenu globalement 10 élus sur les 20 sièges à pourvoir. Au CTP, avec un collège unique, nous avons obtenu 39 % des voix, soit 4 élus sur 10 sièges à pourvoir.

Comme dans toute la fonction publique, de nouvelles élections sont organisées le 20 octobre 2011. Le nouveau CTEP comptera 8 élus titulaires (et 8 suppléants).

En 2010 ont eu lieu des élections au CA et au CS. Au CA, collège ITA, nous avons obtenu 55 % des voix, soit 1 élu sur 2 sièges à pourvoir. Au CS, collège ITA, avec 52 % des voix, nous avons obtenu l'unique siège à pourvoir.

En septembre 2010, il y a eu des élections partielles pour les CAP IE. Le SNTRS-CGT a obtenu 63% des voix. Nous attribuons ce succès à notre forte implication pour défendre les agents de la ligne SI (Système d'Information), en pleine réorganisation (cf ci dessous).

En 2011 ont eu lieu des élections à la CE (commission d'évaluation). Pour le collège ITA, nous avons obtenu 51 % des voix, soit 2 élus sur 4 sièges à pourvoir. Pour le collège chercheurs, nous avons fait liste commune avec le SNCS-FSU, et malheureusement, avec une participation de l'ordre de 37% des chercheurs, nous n'avons obtenu que 49 % des voix. 6 des 12 sièges sont revenus à cette liste, mais aucun élu SNTRS.

VI.3 Mobilisation / Actions :

Politique de primes : La direction de l'Inria a mis en place un nouveau dispositif pour la PPRS, caractérisé par une forte augmentation de l'individualisation et de la part "au mérite", ainsi qu'un creusement considérable des écarts entre les corps (primes vraiment très élevées pour les IR). Lors de la phase de concertation, le SNTRS-CGT s'y est opposé, obtenant certaines atténuations du projet initial, notamment pour éviter de brutales chutes de revenus. Une fois le dispositif mis en place, il a réalisé sondages et communications pour dénoncer la désinformation de la direction et montrer l'injustice de ce système.

Lors de la mise en place de la PES, il a également dénoncé l'inefficacité et la dangerosité de cette prime avec la compétition qu'elle génère.

Organisation du travail : Anticipant sur la RGPP, la DSI a entamé une réorganisation de la ligne SI. Le SNTRS a structuré la mobilisation des informaticiens et a obtenu, au travers de nombreuses réunions avec la direction, de faire revoir les modalités. Ainsi, ceux qui ne souhaitaient pas changer d'affectation n'ont pas été obligés de reposer leur candidature sur leur poste. Certains agents ont obtenu une mobilité vers les SED (services d'expérimentation et de développement).

La réorganisation de la ligne AF est en cours, l'IST fait l'objet d'un groupe de travail de la direction. Nous intervenons pour obtenir plus de transparence sur ces projets et pour que les personnels y soient mieux associés.

Comme dans les autres organismes, l'Inria fait l'objet d'un audit dans le cadre de la RGPP. Nous avons mené des actions de sensibilisation des personnels, mais nous nous heurtons toujours au manque d'information de la part de la direction.

Le stress et le mal-être au travail sont devenus des sujets préoccupants à l'Inria. Le SNTRS a renforcé son investissement dans les CHS au niveau local et national et a participé activement aux groupes de travail sur le sujet, dénonçant à plusieurs reprises le fait que ces situations de mal-être trouvent leur origine dans l'organisation du travail, le mode de management, l'individualisation... Récemment, une enquête administrative pour harcèlement a été lancée contre le DAF. Le PDG n'a pas conclu au harcèlement, nous allons tout de même dénoncer la situation de management dangereux pour les personnels qui ressort de ce dossier et l'inaction de la direction, qui était informée du problème depuis plusieurs mois. Nous demandons également qu'une charte de harcèlement soit mise en place, avec présence d'un représentant du personnel dans les commissions d'enquête.

Précarité : Nous demandons dans un premier temps à la DRH le recensement des non-titulaires. À l'Inria, compte-tenu du nombre élevé de CDD de haut niveau, nous sommes très méfiants vis à vis du risque d'augmentation du nombre de CDI. Nous prévoyons de nous mobiliser pour demander un plan de titularisation.

Action sociale : À l'Inria, l'équivalent du CAES du CNRS s'appelle l'Agos, association pour la gestion des œuvres sociales. Le CA de l'Agos est formé pour moitié d'élus au niveau national et pour moitié de représentants des centres de gestion locaux (CGL). Depuis plusieurs mandatures, les élus nationaux sont tous élus sur une liste commune SNTRS-SNCS, le Sgen-CFDT ne présentant pas de liste. Les dernières élections ont eu lieu le 15 décembre 2009, pour 2 ans. Les prochaines élections auront lieu en fin d'année 2011. Les postes administratifs font l'objet d'une convention de mise à disposition négociée avec l'Inria. Mais il est difficile au jour le jour d'obtenir que ces postes soient pourvus. Actuellement, les subventions données en mandat de gestion à l'Agos font l'objet de tentatives de remise en cause par le service de la DRH chargé de l'action sociale, au nom de l'équité et de l'attractivité de l'institut. En revanche, après une période de suspicion générale, il est devenu plus aisé d'obtenir l'attribution d'aides exceptionnelles non remboursables suivant les demandes des assistantes sociales.

VII Rapport d'activité de la Section Nationale IRD

L'IRD tient le cap, mais pour aller où ?

Lors du dernier congrès du SNTRS-CGT fin 2008, l'action syndicale de la section IRD du SNTRS-CGT était focalisée sur le siège de l'institut délocalisé de Paris à Marseille. En effet, sur les 240 agents que comptait le siège de l'IRD à Paris, seulement une quarantaine avait accepté de descendre à Marseille, avec pour résultats : tuilage insuffisant, procédures administratives non maîtrisées, recours massif à la précarisation avec un turn-over important, méthodes managériales pressurant les agents dans certains services, etc. Avec l'appui du SNTRS-CGT Provence, l'alarme fut donnée lorsque M. Vauzelle, président de la région PACA, interpella en mai 2009 le président de l'IRD, Michel Laurent, sur la situation du personnel au siège de l'institut. Une enquête sociale fut menée par le cabinet INTERFACE, qui mit en exergue les éléments du malaise. Depuis, un baromètre social est en cours de

réalisation et une cellule de suivi du risque psycho-social est en train de se mettre en place avec les membres du comité hygiène et sécurité.

Néanmoins, le malaise a continué de s'étendre aux chercheurs car en 2010 l'IRD se mettait en mode Présidentiel, intégrait l'agence de moyen AIRD dans son organigramme, bouleversant ce dernier. En effet, alors que le personnel du siège commençait tout juste à prendre ses marques, l'intégration de l'AIRD qui s'est faite par le phagocytage de plusieurs fonctions d'appui de l'opérateur de recherche considérées comme performantes (communication, formation, programmation, etc.), obligeant à redéfinir les périmètres des services, les procédures et les chaînes de décisions, fragilisant un peu plus l'institut. Ce phagocytage se traduit aussi par des ponctions financières sur les crédits de fonctionnement alloués aux unités, du fait d'une faible mobilisation des partenaires institutionnels. Cette perturbation a été d'autant plus forte que le Président s'est entouré de structures opaques (missions de l'audit interne, de l'évaluation scientifique, de la géostratégie et du partenariat) rajoutant des intermédiaires supplémentaires entre les instances consultatives et la présidence. Ce nouveau régime présidentiel a rapidement illustré son mode de fonctionnement en engageant l'IRD dans des perspectives à long terme sans commencer par en référer au Conseil Scientifique. Le document de prospective « l'IRD Demain » ou les programmes prioritaires régionaux (PPR) en sont les illustrations les plus marquantes. En effet, le PDG souhaite imposer une dimension sous-régionale aux actions des unités au Sud, afin de rendre ces dernières plus lisibles ; le problème étant que les dimensions sous-régionales au Sud sont très complexes à maîtriser et que si cela ne l'a pas été plus jusqu'à présent c'est bien à cause de cette complexité. De plus, ces PPR risquent d'être le passage imposé pour les financements de travaux au Sud.

Considéré comme un bon élève par le ministère de la recherche d'une part et comme un bon outil de la politique française à l'étranger par les affaires étrangères (MAE), l'IRD a mis en place un certain nombre de réformes depuis plusieurs années : refonte du schéma directeur des services informatiques (avec quasi-externalisation du service), passage au nouveau cadre budgétaire et comptable, quasi UMRisation des unités, évaluation AERES positive, mise en place de la prime d'excellence et des chaires croisées, implication dans les LABEX, les alliances, les PRES, etc.. Pour le moment la RGPP n'est pas encore à l'ordre du jour, mais n'oublions pas que le remplacement des départs à la retraite n'a été garanti que jusqu'en 2013. Alors si la section IRD du SNTRS est solidaire des actions menées à l'INSERM et au CNRS, organismes clairement ciblés par le pouvoir, les enjeux sont perçus très différemment par le personnel de l'IRD qui possède toujours un très fort sentiment identitaire.

VIII Rapport d'activité de la Section Nationale INRETS :

L'Inrets après fusion avec LCPC devient l'Ifsttar.

A l'Inrets : après la délocalisation des personnels de la DG à Bron entre juin et octobre 2008, le déménagement d'une grande partie des personnels restants à Noisy-Champs et du reste à Satory, les locaux d'Arcueil aujourd'hui détruits, le terrain qui sert de parking pendant la durée des travaux de couverture de l'A6, en attendant d'être lotis par des immeuble, les conséquences pour les personnels sont lourdes. La rotation accélérée des postes à la DG et au SRH entraînent beaucoup de charge de travail pour ceux qui restent, mais aussi une perte de connaissance sur l'historique de l'Inrets. Un climat « dépressif » s'installe à Noisy-Champs et Satory, du à une perte de repères (changement de lieu travail, mais aussi à l'accélération de départs à la retraite) et de grosses incertitudes sur l'avenir.

Dans ce contexte, la fusion annoncée décembre 2009 avec le LCPC n'a pas arrangé les choses. Les discussions sur les textes des statuts ont été menées au pas de charge et clôturées pendant l'été 2010, l'établissement se nommant IFSTTAR (Institut français des Sciences et Techniques des Transports et d'Aménagement des Réseaux), et restant un EPST comme les précédents. Les syndicats des 2 établissements ont répondu présents dans le processus et la CGT a pu tenir sa place dans les discussions, mais aussi dans les élections du Conseil d'Administration et du Conseil Scientifique qui ont suivi en juin 2011.

La mise en place d'une structure de coordination entre CGT des sites ex-LCPC et ex-Inrets a été laborieuse, non exempte de méfiance ou d'incompréhension de part et d'autre. A signaler que les statuts des personnels, différents pour les deux établissements, n'ont pas été fusionnés (discussions en cours pour les chercheurs), et cette disparité pose évidemment des difficultés. Malgré cela, le travail en commun se fait, pour les élections d'octobre des listes communes ont été déposées là où c'était nécessaire.

Par contre, il y a eu de réelles difficultés pour déposer les listes en CAP côté personnels ex-Inrets. Et en Ile de France le peu de candidatures - la CGT, mais pas seulement - reflète un désintérêt ou désabusement perceptibles dans les échanges avec le personnel -doute sur le rôle des élus en CAP, dont un bilan n'a pu être fait en discussion syndicale de section - et la faible fréquentation des assemblées d'information du personnel organisées par les syndicats.

Conseil d'administration élections de Juin 2011 :

				VOIX	%	SIEGE(S)
Inscrits	1257		C.F.D.T.	210	29,6	1
Votants	766	(60,94 %)°	C.G.T.	185	26,05	1
Nuls + Blancs	56		F.O.	114	16,05	1
Valablement Exprimés	710	(56,48%)	SUD	201	28,3	1

Commentaire : FO n'est pas présent de façon militante à l'ex-Inrets, SUD à peine à l'ex LCPC mais parvient à être 2ème ! Par rapport à février 2008, (ex Inrets) la CGT toujours 3ème, avait 85 voix sur 330 exprimées (26%) et 1 siège, CFDT 128 (39% et 2 sièges, SUD 117 (35%) et 1 siège

Conseil scientifique élections de Juin 2011 :

				VOIX	%	SIEGE(S)
Inscrits	1257		C.F.D.T.	210	31,25	2
Votants	751	(59,19 %)	C.G.T.	186	27,7	2
Nuls + Blancs	79		F.O.	109	16,2	1
Valablement Exprimés	672	(53,46 %)	SUD	167	24,85	1

Ici les résultats s'inversent en place, et la CGT devient 2ème, la CFDT étant toujours 1ère, SUD restant toujours à un haut niveau. En février 2008 à l'Inrets : CGT-CFDT : 2 sièges (185, 64%), SUD 2 sièges (134, 36%)

IX ANR, AERES

Ces deux agences permettent au pouvoir politique de piloter directement les laboratoires de recherche par dessus les organismes et leurs instances scientifiques. Compte tenu de leur importance, il était nécessaire de rencontrer leur Direction et d'y développer la CGT. Le SNTRS a rencontré la Direction de l'ANR (24 novembre 2010) et celle de l'AERES (1^e mars 2011) avec la CGT de l'Administration centrale du ministère. L'attitude des directions des deux agences fut très différente. Celle de l'ANR n'a pas cherché à masquer la finalité de sa politique « Choix des projets de recherche les moins risqués, politique utilitariste, experts... pas toujours experts ! ». Celle de l'AERES a quant à elle tout nié, la bibliométrie n'est pas ou peu prise en compte, les évaluations ne sont pas liées à la politique de site, les rapports ne sont pas modifiés par les comités sectoriels de l'agence !

La syndicalisation dans les agences.

L'ANR est maintenant un établissement public à caractère administratif qui emploie 247 personnes, dont 105 CDD (soit 42%), 17 CDI et des administratifs détachés et mis à disposition par le ministère. Les CDD sont pour la plupart des experts scientifiques, les CDI occupent des fonctions administratives et de Direction. Une section syndicale du SNTRS s'est créée en mars 2011 avec deux adhérents. Elle en compte aujourd'hui 12, dont 7 CDD, 2 CDI et 1 détachée). Cette importante progression qui exprime le mécontentement des salariés, résulte d'une activité syndicale très tournée vers les agents. La CGT sera ainsi présente aux élections pour le CT et le CCP de l'établissement.

L'AERES n'emploie que 42 CDD, 1 CDI, 15 vacataires et 28 fonctionnaires détachés. Tous les CDD occupent des fonctions purement administratives. Les décisions politiques sont prises au niveau des comités sectoriels. Contrairement à l'ANR, les CDD bénéficient d'une grille indiciaire réévaluée chaque année. La Direction affirme sa volonté de CDiser tous les CDD à l'issue de leur contrat. Ces conditions liées à la petitesse de l'agence rendent difficile, pour l'instant l'implantation de la CGT.

Préparation du 27^{ème} Congrès

Les débats, la réflexion collective.

A 3 mois du 27^{ème} congrès, nous entrons dans une phase plus active de sa préparation. Le Congrès est une étape importante dans la réflexion collective qui analyse et définit l'orientation pour l'avenir de l'organisation syndicale. Les sections vont se réunir pour discuter des projets de textes d'orientation et du document revendicatif.

Les membres de la Commission Exécutive et du Bureau National sont à la disposition des sections.

La tribune de discussion.

Nous insistons sur la possibilité qu'ont tous les adhérents, à titre individuel, et toutes les sections à titre collectif, de proposer des amendements et d'exprimer leurs réflexions dans la Tribune de discussion de la presse du syndicat. Pour des raisons techniques et de délais d'impression, il est recommandé que ces contributions se limitent à un recto-verso (format 21 x 29,7). Elles peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal (dactylographié) au siège du syndicat **jusqu'au 28 novembre 2011**.

Les amendements

Adressez vos amendements au document d'orientation, au document revendicatif et aux statuts, au siège du syndicat **jusqu'au 28 novembre 2011**.

Contributions, amendements et tribune de discussion peuvent être adressés par le courrier électronique à : sntrscgt@vjf.cnrs.fr. Ils seront publiés sur le site WEB du syndicat.

Organisation pratique du congrès

CONVOCAION- MANDAT et MANDAT PROVISOIRE

Chaque Secrétaire a reçu :

- un courrier avec le nombre de **mandats provisoires** dont il dispose pour sa section, ainsi que la **convocation mandat** (que chaque délégué doit présenter à son responsable hiérarchique).
- le **Procès Verbal de l'Assemblée Générale de section**.
- la **feuille de candidature à la CE**.

Chaque membre de la CE et de la CFC a également reçu directement son mandat provisoire.

LES MANDATS PROVISOIRES.

Nous vous rappelons que le **mandat provisoire** délibératif ou consultatif doit être présenté par le délégué à **l'accueil du Congrès**. Il lui sera échangé contre un **mandat définitif** qui lui permettra de participer aux travaux du Congrès ce, à condition que sa section ait envoyé le **procès-verbal de l'Assemblée Générale préparatoire** ou que le délégué puisse le remettre à l'accueil.

LE PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

Le procès-verbal de l'AG adressé au secrétaire de section est directement utilisable par la section et doit être retourné au syndicat national, (au plus tard remis à l'accueil du congrès).

Extrait du courrier adressé par le syndicat aux directions d'organismes :

(...) Conformément aux dispositions relatives à l'exercice du droit syndical (articles 12 et 13 du décret 82-447), nous sollicitons pour chaque délégué élu, une autorisation d'absence de 4 jours (délais de route non inclus) : du mardi 06 décembre au vendredi 9 décembre 2011.

Il est bien entendu que chaque délégué informera son chef de service du mandat qui lui aura été confié par l'Assemblée Générale de sa section ; il communiquera la convocation officielle du Syndicat National.



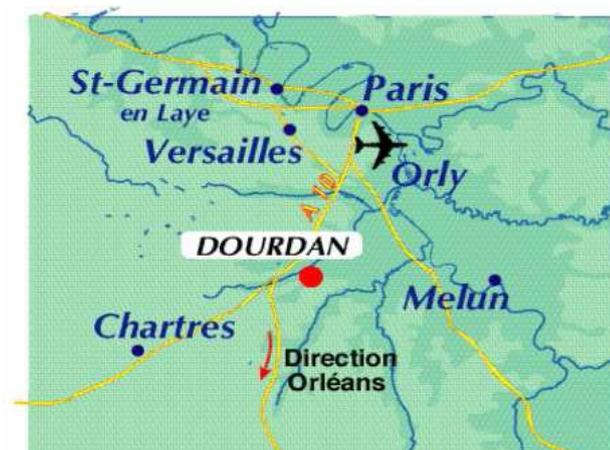
27^{ème} Congrès

6 au 9 décembre 2011

Syndicat National des Travailleurs De
la Recherche Scientifique
Dourdan (Essonne)



Ville de
DOURDAN



Accès Club Belambra « Le Normont » avenue d'Orléans 91410 DOURDAN

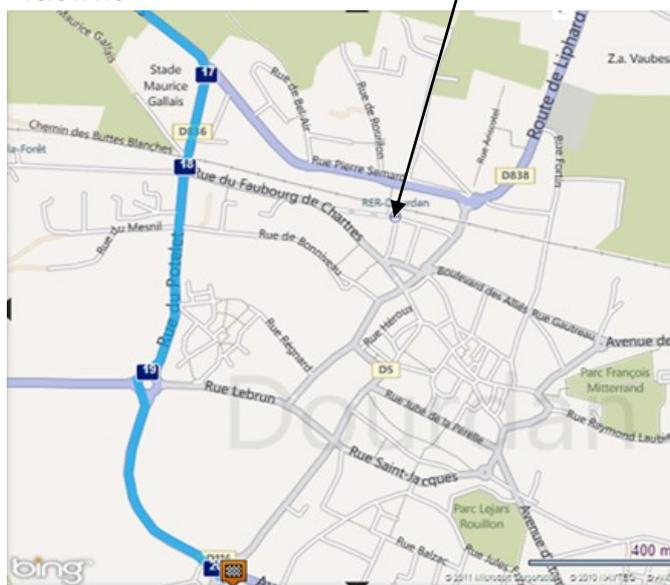
- en avion : aéroport d'Orly à 30 km

- en train (depuis Paris) : ligne RER C gare d'Orsay (à Paris), St Michel ou Austerlitz, descendre à Dourdan

- En voiture : Autoroute A10 Porte d'Orléans ou N10 au Pont de Sèvres, sortie Dourdan

Gare RER Dourdan

Vers l'A10



Club Belambra 36
27ème Congrès SNTRS CGT